

Fonds pour l'application des normes  
et le développement du commerce

# Outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS

## Aperçu des outils élaborés par les organisations internationales

2<sup>ème</sup> édition



# Aperçu des outils élaborés par les organisations internationales pour évaluer les capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS)

2<sup>ème</sup> édition



Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC

## **2<sup>ème</sup> édition**

©OMC - Mai 2011

ISBN: 978-92-870-3503-5

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:  
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)  
Organisation mondiale du commerce  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Genève  
Suisse  
Fax: + 41 (0) 22 739 5760  
Courrier électronique: : [STDFSecretariat@wto.org](mailto:STDFSecretariat@wto.org)  
Site Web: <http://www.standardsfacility.org>

## Table des matières

<b>Abréviations</b> .....	ii
<b>Avant-propos</b> .....	iii
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Outils spécifiques</b>	
Directives de la FAO et Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments .....	4
Outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires .....	6
Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE (OIE-PVS) .....	8
Outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux .....	12
Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV .....	14
Outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux .....	17
<b>Outils transversaux</b>	
Guide d'évaluation des capacités de biosécurité de la FAO .....	19
Outil de l'IICA Performances, vision et stratégie concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) .....	21
Évaluations et plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire de la Banque mondiale .....	23
<b>Approches associées</b>	
Méthode de l'ONUDI pour l'évaluation de l'infrastructure d'assurance de la conformité .....	25
Auto-évaluation nationale des capacités pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) .....	28
Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'OMS .....	31

## Abréviations

<b>AFOM</b>	Atouts, faiblesses, opportunités, menaces
<b>ATLC</b>	Assistance technique liée au commerce
<b>CAC</b>	Commission du Codex Alimentarius
<b>CCI</b>	Centre du commerce international
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CIPV</b>	Convention internationale pour la protection des végétaux
<b>CMP</b>	Commission des mesures phytosanitaires
<b>ECP</b>	Évaluation des capacités phytosanitaires
<b>EDIC</b>	Étude diagnostique sur l'intégration du commerce
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FANDC</b>	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
<b>IICA</b>	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>ITC</b>	Centre du commerce international
<b>NIMP</b>	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
<b>ONPV</b>	Organisation nationale de protection des végétaux
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMPI</b>	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONU DI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>OTC</b>	Obstacles techniques au commerce
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>SMTQ</b>	Normalisation, métrologie, essais, qualité
<b>SPS</b>	Sanitaire et phytosanitaire
<b>UE</b>	Union européenne

## Avant-propos

L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fixe les règles fondamentales concernant l'innocuité des produits alimentaires, la protection de la vie des animaux et la préservation des végétaux dans le contexte du commerce international. Il permet aux Membres de protéger la vie et la santé des personnes et des animaux, et de préserver les végétaux, mais vise également à réduire au minimum les effets négatifs des mesures sanitaires et phytosanitaires sur le commerce. L'Accord SPS reconnaît que les capacités techniques sont variables en ce qui a trait à la mise en œuvre des termes de l'Accord et engage les Membres à faciliter l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement, soit par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées, soit au plan bilatéral.

Des ressources non négligeables ont déjà été allouées pour renforcer les capacités de mise en œuvre des mesures SPS des pays en développement, en vue d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de mieux assurer la protection de la santé des animaux et la préservation des végétaux et d'accroître les exportations de produits alimentaires et agricoles satisfaisant aux prescriptions internationales. L'expérience montre que ces ressources sont employées de façon d'autant plus efficace et durable qu'elles soutiennent les efforts et les objectifs de développement de chaque pays, qu'elles bénéficient de l'engagement des principales parties prenantes et qu'elles sont fondées sur une évaluation et une définition objectives d'un ordre de priorité des besoins. Ces acquis transparaissent dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* de 2005, qui fournit un plan d'action concret visant à améliorer l'efficacité de l'aide au développement. Dans ce contexte et afin de favoriser l'appropriation, les Principes de Paris encouragent les pays à réaliser des études de diagnostic fournissant une évaluation fiable des procédures et systèmes nationaux en matière sanitaire et phytosanitaire. De la même façon, le *Programme d'action d'Accra* de 2008 a réaffirmé les engagements pris dans la Déclaration de Paris et a défini des mesures concrètes se prêtant à un suivi permettant d'accélérer et d'approfondir la mise en œuvre des Principes de Paris.

Le présent document, publié pour la première fois en 2009, présente des informations concernant la portée et l'utilisation d'un certain nombre d'outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS élaborés par des organisations internationales. Il se fonde sur les informations initialement présentées lors d'un atelier organisé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) à Genève, le 31 mars 2008. Certains des outils se concentrent sur des éléments particuliers du domaine SPS et ont été élaborés par les organisations chargées de fixer des normes internationales reconnues dans l'Accord SPS. D'autres concernent des aspects transversaux de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et de la préservation des végétaux, ou des aspects particuliers des capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, dans un cadre plus général. Depuis la première publication du présent document, un certain nombre d'outils d'évaluation des capacités ont fait l'objet de diverses révisions. Cette deuxième édition reflète ces révisions et les progrès réalisés dans l'utilisation de ces outils d'évaluation.

La présente publication se propose de fournir aux pays en développement des informations sur l'éventail d'outils utilisables pour évaluer leurs besoins en capacités dans le domaine SPS, et de leur offrir une orientation concernant le choix de l'outil le mieux adapté au but recherché. Un autre objectif important consiste à améliorer la coordination entre les organisations, internationales et autres, pour qu'elles continuent d'élaborer et d'utiliser de tels outils. Le présent document a été élaboré par le FANDC dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, selon laquelle il doit faire office de vecteur de coordination entre les fournisseurs et les bénéficiaires de la coopération technique et faire partager l'expérience et les bonnes pratiques liées à la fourniture et à la réception de la coopération technique dans le domaine SPS. Le FANDC espère que cette publication servira utilement de référence pour faciliter l'évaluation des besoins en capacités dans le domaine SPS et qu'elle contribuera à améliorer l'efficacité de l'assistance disponible.

Enfin, il est important de souligner que l'élaboration de ce document est le fruit d'une action concertée. Il n'aurait pas été possible de le produire sans l'étroite coopération de toutes les organisations dont les outils sont présentés dans ces pages. Qu'elles soient vivement remerciées de leur contribution.

### Clemens Boonekamp

Directeur  
Division de l'agriculture et des produits de base



## Introduction

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a préparé la présente publication dans le cadre de son rôle de vecteur de coordination entre les fournisseurs de coopération technique. Elle a pour objet de faire partager des informations concernant des outils sectoriels et transversaux permettant d'évaluer les capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS), qui ont été élaborés ou se trouvent en cours d'élaboration par les organisations internationales, ainsi que les méthodes et approches associées.

Publié pour la première fois en 2009, ce document est fondé sur les informations initialement présentées lors d'un atelier sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS organisé par le FANDC le 31 mars 2008<sup>1</sup>, ainsi que sur des contributions supplémentaires des organisations concernées. De nombreuses révisions et mises à jour ont été apportées à un certain nombre d'outils d'évaluation, et cette deuxième édition présente des renseignements sur les outils modifiés et/ou les progrès supplémentaires réalisés par les organisations dans le cadre de l'évaluation des capacités SPS.

L'atelier du FANDC organisé en 2008 a souligné combien il est important, dans le processus de renforcement des capacités dans le domaine SPS, de commencer par diagnostiquer les besoins et de les classer par ordre de priorité. Les participants ont admis que dans la mesure où les normes des trois organisations chargées de fixer des normes internationales – la Commission du Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des plantes (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – sont reconnues par l'Accord SPS, il est d'une très grande utilité pour les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'appliquer les outils d'évaluation de ces organisations selon qu'il convient au mandat SPS particulier. Les participants ont également fait remarquer que d'autres organisations interviennent dans le renforcement des capacités SPS et ont mis au point des outils connexes d'évaluation des capacités. Cette situation accroît les risques de dédoublement dans l'évaluation des besoins liés aux mesures SPS, ainsi que dans la conception et la réalisation des activités de renforcement des capacités. En matière de commerce international, les normes des trois organisations chargées de fixer des normes internationales ont une importance essentielle, et les capacités des Membres de l'OMC devraient être évaluées en conformité avec ces normes.

Les participants ont reconnu en outre qu'un important volume de données est généré par des évaluations de capacités axées sur des aspects spécifiques et/ou transversaux des capacités en matière sanitaire et phytosanitaire au niveau des pays. L'atelier a conclu que la compilation et les échanges de résultats ont été limités et qu'on s'est peu soucié de suivre les incidences des évaluations de capacités sur la production des résultats. La première publication et cette deuxième édition sont des mesures visant à répondre à cette préoccupation. L'atelier et la présente publication font partie d'une action de plus grande envergure engagée par le FANDC pour améliorer l'accès aux renseignements concernant les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS et promouvoir la coordination en matière de conception et d'application de ce type d'outils. Parallèlement à cela, le FANDC vise à i) diffuser les renseignements disponibles sur les évaluations des capacités dans le domaine SPS planifiées et réalisées, y compris leurs conclusions et résultats; et à ii) faciliter les débats entre les parties prenantes concernées afin d'accroître les effets de synergie en matière d'élaboration et d'utilisation de ces outils dans l'avenir, et de contribuer à l'utilisation de ces outils dans le cadre d'une stratégie générale de renforcement des capacités dans le domaine SPS.

En fournissant un aperçu des outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS et de leur application pratique au niveau du pays, cette publication cherche en premier lieu à faire connaître aux pays en développement l'éventail des outils qui leur permettraient d'évaluer leurs besoins en capacités dans le domaine SPS, et à leur apporter une orientation concernant le choix de l'outil qui conviendrait le mieux au but recherché. Elle vise en deuxième lieu à améliorer la coordination entre les organisations, internationales et autres, qui continuent d'élaborer et d'utiliser de tels outils.

<sup>1</sup> Une information détaillée sur cet atelier, comprenant l'ordre du jour, les présentations, les documents de base, les podcasts de certaines sessions, le rapport de l'atelier, etc., peut être consultée sur le portail SPS du site de l'OMC (disponible à l'adresse suivante: [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/wkshop\\_march08\\_e/wkshop\\_march08\\_e.htm](http://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/wkshop_march08_e/wkshop_march08_e.htm)).



Les outils d'évaluation des capacités ici présentés sont regroupés en trois grandes catégories, telles qu'elles ont été abordées au cours de l'atelier de 2008:

- i. les outils spécifiques qui portent exclusivement sur un domaine thématique particulier du domaine SPS;
- ii. les outils transversaux qui portent sur le système SPS dans son ensemble; et
- iii. les méthodes et les approches associées qui traitent un aspect du domaine SPS dans un cadre plus général.

Certains de ces outils ont été testés et mis à l'essai depuis un certain nombre d'années. Par exemple, l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV, dont la production remonte à 1999, est appliqué dans plus de 80 pays. De même, l'outil d'évaluation des performances des services vétérinaires, élaboré par l'OIE, est utilisé dans plus de 90 pays et plusieurs autres évaluations sont prévues. Certains outils, tels que le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité, élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sont plus récents. Enfin, d'autres outils présentés ici, tels que l'Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sont encore en cours d'élaboration.

**TABEAU 1. Aperçu des outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS**

Outil	Élaboré par	Cible	Lien
Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire: Directives pour l'évaluation des besoins en renforcement des capacités	<b>FAO</b>	Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Anglais Français Espagnol
Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire: Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités	<b>FAO</b>	Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Anglais Français Espagnol
Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires	<b>IICA</b>	Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Anglais Espagnol Portugais
Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS)	<b>OIE</b>	Santé animale	Anglais Français Espagnol
Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux	<b>IICA</b>	Santé animale	Anglais Espagnol
Outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) <sup>2</sup>	<b>CIPV</b>	Préservation des végétaux	Anglais Français Espagnol
Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux	<b>IICA</b>	Préservation des végétaux	Anglais Espagnol
Guide d'évaluation des capacités de biosécurité	<b>FAO</b>	Aspects transversaux	Anglais Français Espagnol
Performances, vision et stratégie pour les mesures sanitaires et phytosanitaires	<b>IICA</b>	Aspects transversaux	Anglais Espagnol
Évaluations et plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire	<b>Banque mondiale</b>	Aspects transversaux	Anglais: Lien vers les évaluations et plans d'action par pays
Méthode pour l'évaluation de l'infrastructure d'assurance de la conformité	<b>ONUDI</b>	Évaluation de la conformité	Anglais
Outil d'auto-évaluation nationale des capacités pour la Convention sur la diversité biologique (CDB)	<b>CBD</b>	Engagements environnementaux mondiaux	Anglais
Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé	<b>OMS</b>	Commerce et santé publique	Anglais

<sup>2</sup> La nouvelle version de l'ECP est en cours de finalisation. Les liens Internet inclus dans le tableau 1 renvoient au site Web général de la CIPV.

La FAO a mis au point des Directives et un Guide complémentaire d'évaluation rapide pour estimer les besoins en renforcement des capacités dans les systèmes nationaux de contrôle alimentaire. Les deux outils s'adressent aux agents des autorités nationales chargés de différents aspects des systèmes de contrôle alimentaire au niveau des politiques et/ou de la mise en œuvre, ainsi qu'à des organisations et des consultants externes qui interviennent dans les activités visant à renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Les Directives et le Guide conçoivent les besoins en renforcement des capacités comme correspondant aux écarts entre l'état actuel et l'état souhaité du système de contrôle alimentaire. Ils sont inspirés des directives de la FAO et de l'OMS pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire (*Étude FAO alimentation et nutrition n° 76*), qui donnent des conseils pour l'élaboration d'un système de contrôle alimentaire reposant sur une approche transparente et fondée sur les risques et sur la participation de toutes les parties prenantes, du producteur au consommateur.

Les Directives et le Guide d'évaluation rapide peuvent être consultés en anglais, français et espagnol sur le site Web du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO ([http://www.fao.org/ag/agn/agns/capacity\\_fr.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/capacity_fr.asp)).

### Quelle est la portée des Directives et du Guide d'évaluation rapide?

Les Directives comprennent des modules visant à orienter les fonctionnaires tout au long du processus d'évaluation des éléments suivants: i) gestion du contrôle alimentaire; ii) législation des produits alimentaires; iii) inspection des produits alimentaires; iv) laboratoires officiels de contrôle alimentaire; et v) information, formation et communication concernant la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires (Commission électrotechnique internationale, CEI). Chaque module comprend: des indicateurs des aspects essentiels des capacités; une matrice de questions détaillées qui permettront de mieux détecter les besoins en capacités (considérés comme étant les écarts entre la situation existante et la situation future souhaitée); diverses ressources et divers modèles d'aide à la collecte et à l'analyse des informations. Ces derniers comprennent des questions à poser lors des entretiens avec les principaux détenteurs d'informations et au cours des débats avec des groupes de réflexion, des modèles pour la collecte et la notification des informations, des listes récapitulatives des capacités, des scénarios élaborés à titre d'illustration en vue d'analyser les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces (AFOM), et des programmes destinés aux ateliers. Des objectifs de référence et des bonnes pratiques acceptés sur le plan international, ainsi que des suggestions de lectures additionnelles, sont ajoutés à l'intention des utilisateurs de l'outil.

Le Guide d'évaluation rapide est fondé sur ces Directives. Il porte davantage sur le système de contrôle alimentaire dans son ensemble que sur ses divers éléments pris individuellement. Le Guide met l'accent sur: i) les résultats et les réalisations en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires du point de vue des différentes parties prenantes; ii) le contexte national en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; et

iii) les capacités globales du système national de contrôle alimentaire. Il trace les contours d'un processus systématique en cinq étapes visant à examiner avec un esprit critique les capacités et le fonctionnement de la totalité du système de contrôle alimentaire existant, à envisager le futur système amélioré, à repérer les domaines pouvant être améliorés et à trouver les moyens de répondre aux besoins identifiés. Chaque étape comprend un certain nombre de questions clés visant à orienter l'évaluation, ainsi que des conseils et des suggestions pratiques. Des ressources additionnelles, y compris des questionnaires, des questions clés à débattre et des listes récapitulatives des capacités et des besoins en matière de renforcement des capacités figurent parmi les ressources des annexes du Guide.

### Comment les Directives et le Guide d'évaluation rapide sont-ils appliqués?

Le Guide d'évaluation rapide s'adresse aux pays souhaitant avoir un aperçu d'ensemble ou plus général de ce qui est nécessaire pour renforcer leur système de contrôle alimentaire. Par contre, les pays qui veulent se concentrer de manière plus détaillée sur un élément donné (par exemple l'inspection des aliments, la législation alimentaire) de leur système de contrôle alimentaire, ou approfondir l'analyse, devraient se servir du/des module(s) pertinent(s) des Directives, plus longues.

Les Directives et le Guide d'évaluation rapide peuvent être appliqués comme des outils d'auto-évaluation ou avec le soutien d'un animateur ou d'un consultant externe. Une approche transparente et ouverte de l'évaluation des besoins est recommandée. Pour les deux outils, il est conseillé de constituer une petite équipe de personnes provenant des institutions concernées, qui effectuera l'évaluation et consultera ou fera

participer les parties prenantes intéressées afin d'améliorer la maîtrise locale des outils et d'accroître le soutien d'éventuelles activités de suivi. Cette équipe consignera par écrit et fera connaître le processus de la mise en œuvre de l'évaluation, ainsi que les résultats obtenus.

## Quelles leçons se dégagent de l'utilisation des Directives et du Guide d'évaluation rapide?

Les Directives et le Guide d'évaluation rapide sont utilisés par divers pays de manière autonome, mais aussi par le personnel et les consultants de la FAO, pour aider à évaluer les besoins en renforcement des capacités, dans le cadre d'activités de formulation de projets. Environ 31 pays ont employé les outils (voir ci-dessous). L'utilisation des Directives et du Guide d'évaluation rapide a concouru: i) à renforcer la sensibilisation à l'égard de l'importance de la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour la santé publique, le développement économique et le commerce; ii) à améliorer la prise de décisions et l'élaboration des politiques grâce à la mise en place de plans d'action visant à renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; et iii) à attirer de nouvelles sources de financement pour les besoins non satisfaits.

## Pays où le Guide d'évaluation rapide et les directives de la FAO ont été appliqués (janvier 2011)

- Angola
- Argentine
- Bénin
- Cambodge
- Cameroun
- Cap-Vert
- Chili
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Cuba
- Djibouti
- El Salvador
- Équateur
- Géorgie
- Guatemala
- Guinée
- Honduras
- Kenya
- Myanmar
- Nicaragua
- Ouganda
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- Philippines
- RDP lao
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Tanzanie
- Uruguay
- Viet Nam

Les Directives et le Guide d'évaluation rapide sont également utilisés à des fins de formation. Des ateliers sous-régionaux, régionaux et internationaux ont été organisés pour former des experts susceptibles de jouer le rôle d'intervenants et d'animateurs pour l'utilisation des deux outils. Parmi les activités

de formation il faut mentionner: un atelier sous-régional pour l'Afrique orientale, en collaboration avec le Bureau tanzanien de normalisation (Bagamoyo, Tanzanie, décembre 2006); un atelier international sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (Rome, Italie, novembre 2006); un atelier régional (Beijing, Chine, novembre 2007) réalisé en collaboration avec l'organisme Normes alimentaires Australie/Nouvelle-Zélande, avec le soutien financier du FANDC; des ateliers en Géorgie (2009) et aux Philippines (2010); et des ateliers organisés dans le cadre d'un projet régional en Argentine, au Chili, au Costa Rica, à Cuba, au Honduras, au Nicaragua, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay depuis 2009. Un des buts poursuivis par ces ateliers a été de faciliter l'application des outils par les parties prenantes nationales.

Le Guide d'évaluation rapide et les Directives ont également été utilisés en Guinée, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, à Djibouti et au Cap-Vert en tant que cadre pour entreprendre des évaluations de situation structurées. Des activités de suivi portant sur l'application des Directives et/ou du Guide et sur l'élaboration de plans d'action pour le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires sont en cours.



## Point de contact

Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires  
 Division de la nutrition et protection du consommateur  
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
 Fax: +39 06 570 54593  
 Courriel électronique: [food-quality@fao.org](mailto:food-quality@fao.org)  
 Site Web: [http://www.fao.org/ag/agn/agns/index\\_fr.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/index_fr.asp)

L'outil Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires a été élaboré par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) en se fondant sur l'approche conceptuelle de l'outil Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires, de l'IICA.

L'objectif de cet outil est d'aider les services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires à établir leur niveau de performance du moment, à partager une même vision avec le secteur privé, à établir des priorités, à faciliter la planification stratégique afin d'atteindre les objectifs institutionnels, à tirer pleinement parti des nouvelles possibilités et obligations de la mondialisation, et à établir la base de référence sur laquelle l'IICA élaborera un projet de modernisation des services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires susceptible de bénéficier d'un concours financier.

L'outil Performances, vision et stratégie relatif à la sécurité sanitaire des produits alimentaires est disponible en anglais, espagnol et portugais (<http://www.iica.int/Eng/Pages/default.aspx>) sur le site Web de l'IICA.

## Quelle est la portée de l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires?

L'outil Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires comprend une série de six à huit compétences critiques correspondant à quatre composantes fondamentales de la sécurité sanitaire des produits alimentaires: i) capacités techniques, ii) ressources humaines et financières, iii) interactions avec le secteur privé et iv) sauvegarde de la santé publique et de l'accès aux marchés. Plusieurs stades d'avancement qualitatifs sont présentés pour chaque compétence critique. Un diagramme à secteurs figure en regard de l'explication textuelle correspondant à chaque niveau et permet de visualiser le niveau potentiel ou cumulé d'avancement pour chaque compétence critique et de donner une évaluation quantitative des performances d'ensemble du service dans cette compétence. Un espace supplémentaire est prévu après chaque compétence critique pour développer ou clarifier des réponses si on le souhaite.

## Comment l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires est-il appliqué?

L'outil Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires est conçu pour être plus qu'un outil de diagnostic. Il est censé être un processus tourné vers l'avenir qui puisse fonctionner en mode passif ou actif, en fonction du degré d'intérêt et de l'engagement des utilisateurs et des services officiels d'améliorer les services nationaux dans le temps. Une partie de ce processus fait intervenir des entretiens et des débats au sein de groupes de réflexion avec les parties prenantes du secteur public, y compris les services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que d'autres ministères et organismes compétents, le secteur privé et les consommateurs.

L'outil peut être appliqué en mode "passif" ou en mode "actif". En mode "passif", l'outil permet d'accroître la sensibilisation et la compréhension et d'enseigner aux différents secteurs participants les composantes fondamentales et les compétences critiques qui sont nécessaires pour que les services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires fonctionnent de façon adéquate. Dans ce mode, il est également possible d'utiliser l'instrument pour parvenir à une vision partagée des capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, encourager le dialogue et adopter un langage commun pour les débats.

En mode "actif", les performances en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires sont évaluées, les divergences étudiées et les priorités établies afin de veiller à la mise en place des mesures de suivi et des investissements, et au respect des engagements. La direction du processus par le secteur public est un facteur de succès déterminant. La continuité du processus Performances, vision et stratégie est assurée dès lors qu'il existe un véritable partenariat entre les entités du secteur public et du secteur privé intervenant dans la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les fonctionnaires des services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires sont formés à l'utilisation de l'outil, de sorte que celui-ci puisse être appliqué de façon autonome et devenir ainsi un mécanisme d'amélioration continue des services.

Parallèlement à l'application de l'instrument Performances, vision et stratégie, il est nécessaire de mettre en place un processus de consultation ample et représentatif qui permettra de tenir compte des critères et de la situation du moment des institutions compétentes des secteurs public et privé, afin qu'aucune des variables mesurées ne soit biaisée par un défaut de représentativité de la consultation. L'application de l'instrument met en jeu une combinaison de méthodes de planification stratégique et d'entretiens individuels. De cette manière, divers critères ou conceptions concernant le niveau de performance de chaque variable peuvent être pris en compte, conformément au point de vue de chaque secteur, institution ou partie prenante.

## Quelles sont les expériences acquises?

- L'instrument Performances, vision et stratégie est un outil qui vise à une amélioration continue et non à une simple évaluation des services.
- La personne chargée d'appliquer l'instrument doit bien connaître le fonctionnement du système de sécurité sanitaire des produits alimentaires et les services sanitaires et phytosanitaires du pays.
- Elle doit encourager le dialogue et les débats entre les participants et comprendre clairement qu'elle doit avant tout jouer un rôle d'animateur.
- La personne chargée du service doit assurer la direction générale du processus.
- Lors de l'utilisation de l'outil en mode actif, la participation du secteur privé est de grande importance pour la réalisation des objectifs envisagés.
- Les ressources financières sont importantes pour l'amélioration des performances du service, mais il doit être entendu qu'une grande partie du travail peut être réalisée avec les ressources économiques existantes ou avec des apports et un soutien technique du secteur privé.
- Les résultats du processus peuvent être utilisés pour élaborer un projet d'investissement visant à favoriser l'amélioration continue du service.



## Pays où l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires a été appliqué (juin 2010)

- Argentine
- Bolivie
- Colombie
- Équateur
- Paraguay
- Pérou
- Uruguay

### Point de contact

Programa de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)  
P.O. Box 55-2200 Coronado  
Vázquez de Coronado - San Isidro 11101  
Costa Rica  
Courrier électronique: [SAIA.IICA@iica.int](mailto:SAIA.IICA@iica.int)  
Site Web: <http://www.iica.int/Eng/Pages/default.aspx>

**Le processus PVS de l'OIE est un programme mondial en faveur d'une amélioration durable de la conformité des services vétérinaires nationaux avec les normes de l'OIE. Il s'agit d'une base importante pour améliorer la santé animale et la santé publique et pour une meilleure application des normes SPS, aux niveaux national, régional et international. Il faut se souvenir que les activités des services vétérinaires constituent un bien public international et qu'elles sont par conséquent admissibles au bénéfice d'une aide financière appropriée aux niveaux national, régional ou international.**

## Quelle est la portée du Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE?

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, il est indispensable de disposer d'une législation adaptée dans le domaine de la santé animale, et de la mettre en œuvre rigoureusement par le biais de systèmes nationaux de santé animale appropriés, permettant, en principe: i) la détection précoce des incursions de maladies, la transparence et les déclarations sanitaires; ii) une réponse rapide aux épidémies de maladies animales et l'application de mesures de biosécurité et de bioconfinement; iii) la mise en œuvre de stratégies d'indemnisation des propriétaires d'animaux; et iv) des vaccinations, le cas échéant. Tous les gouvernements sont responsables de la bonne gouvernance des systèmes de santé animale, sur la base d'un partenariat étroit entre les secteurs public et privé. Si un pays échoue, il peut mettre en danger les pays voisins, la région, le continent et potentiellement la planète tout entière.

Afin de contribuer à assurer l'efficacité du fonctionnement des services vétérinaires des pays et territoires membres, l'OIE a consacré deux chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (le Code terrestre) à la qualité des services vétérinaires, à savoir le Chapitre 3.1: Les services vétérinaires<sup>3</sup>, et le Chapitre 3.2: Évaluation des services vétérinaires.<sup>4</sup>

Les normes et lignes directrices internationales de l'OIE, qui constituent la base des évaluations par les pays de la qualité des services vétérinaires et des systèmes de santé animale, ont été adoptées démocratiquement par l'ensemble des 177 membres de l'OIE. Avec le soutien d'un projet financé par le FANDC, une méthodologie spécifique a été élaborée et l'OIE a publié l'"Outil OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires" (Outil OIE-PVS) comme base d'évaluation des performances au regard des normes internationales publiées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres. Il existe un outil similaire pour l'évaluation des services sanitaires chargés des animaux aquatiques, disponible sur demande auprès de l'OIE. Une évaluation pilote de ces services sanitaires a été entreprise et des évaluations supplémentaires sont en cours.

Les évaluations PVS de l'OIE sont réalisées dans le cadre d'un processus plus large de légitimation des financements nationaux ou internationaux pour l'amélioration de la gouvernance des services vétérinaires (par exemple les programmes de

modification de la législation/réorganisation/partnership entre secteurs public et privé/d'investissement).

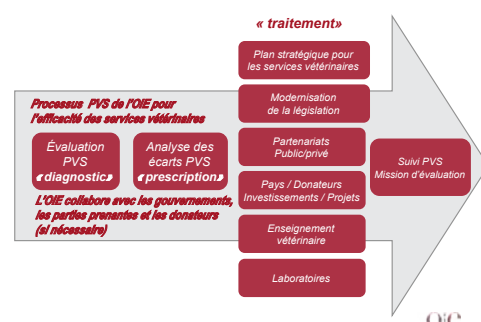
L'OIE transmettra aux donateurs et partenaires tous les rapports d'évaluation PVS de l'OIE pour lesquels une approbation de divulgation aura été accordée par le pays concerné. La plupart des rapports sont consultables par les donateurs et partenaires et certains sont disponibles sur le site Web de l'OIE à l'adresse suivante: <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/evaluations-pvs/rapports-devaluation-pvs-de-loie/>.

L'OIE s'est engagée expressément à travailler avec la Banque mondiale, la FAO et d'autres partenaires à l'élaboration de programmes d'investissement en matière de santé animale dans les différents pays. Les rapports PVS finaux accessibles aux donateurs et partenaires sont actuellement distribués, notamment à la Banque mondiale, à la coordination du système des Nations Unies pour la grippe (UNSC), à la FAO, au Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), au Canada (Agence canadienne de développement international, ACDI), à l'Australie, à la Commission européenne et à l'UA-BIRA (Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine).

Avec le développement de son outil PVS, l'OIE permet à tout pays le désirant de déterminer son stade d'avancement au regard de 46 compétences critiques (5<sup>ème</sup> édition de l'Outil PVS de l'OIE, 2010), regroupées en quatre composantes fondamentales. Ainsi, une utilisation périodique de l'outil PVS offre un moyen de mesurer en termes absolus les progrès réalisés par les pays concernant l'amélioration durable de leur conformité avec les normes de qualité de l'OIE, établies dans le Code terrestre de l'OIE.

## Comment le Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE est-il appliqué?

Le schéma suivant illustre le Processus PVS de l'OIE:



<sup>3</sup> Chapitre 3.1: [http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_1.3.1.htm](http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_1.3.1.htm).

<sup>4</sup> Chapitre 3.2: [http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_1.3.2.htm](http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_1.3.2.htm).

**Première étape – évaluation PVS initiale –:** évaluation qualitative des performances des services vétérinaires et de leur conformité avec les normes internationales de l’OIE en matière de qualité et d’évaluation des services vétérinaires.

Sur demande d’un pays bénéficiaire, l’OIE propose une équipe d’au moins deux experts PVS certifiés par l’OIE, dûment formés pour mener de telles évaluations. Une fois que le pays a donné son accord, le chef d’équipe prépare la mission, en collaboration étroite avec les autorités nationales pertinentes. Cette étape implique une collecte de documents et l’élaboration d’un programme prévisionnel. La mission dure généralement une quinzaine de jours mais peut être plus longue. À l’issue de la mission, les principales constatations sont présentées aux autorités. Un rapport complet est préparé par l’équipe d’experts dans un délai d’un mois.

Le projet de rapport subit un examen par des pairs, réalisé par un expert PVS certifié par l’OIE, indépendant et expérimenté (et n’ayant pas participé à la mission dans le pays concerné). Le rapport finalisé est ensuite envoyé au pays évalué pour approbation. Le rapport final reste confidentiel jusqu’à ce que le pays accepte sa publication.

**Seconde étape proposée – l’analyse des écarts PVS –:** estimation quantitative des besoins et élaboration du budget indicatif visant la mise en conformité au moyen des compétences critiques considérées comme prioritaires, sur la base de discussions entre l’OIE et le pays concerné et du rapport de l’évaluation PVS initiale du pays.

Une fois accepté le rapport d’évaluation PVS d’un pays, une mission d’analyse des écarts PVS peut être proposée. Cette analyse peut être menée dans chaque pays ayant bénéficié d’une évaluation PVS, après approbation du rapport d’évaluation PVS par les autorités nationales. L’objectif de l’analyse des écarts PVS est de confirmer avec les services vétérinaires du pays les priorités à court terme, les priorités de moyen à long terme et le stade d’avancement proposé pour chaque compétence critique PVS, en vue de la conformité avec les normes internationales de l’OIE.

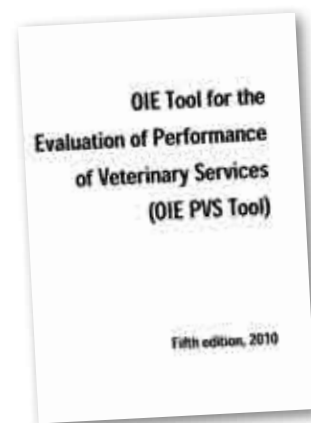
Pour les pays développés, le renforcement durable du respect des normes par les services vétérinaires peut paraître évident dans le cadre des procédures et mécanismes existants et à la lumière des constatations et des recommandations générales d’une évaluation PVS. Cependant, pour beaucoup de pays en transition ou en développement, qui font face à des contraintes budgétaires et dont les grandes priorités nationales sont diverses, les procédures visant le renforcement durable de la conformité nécessitent une assistance spécifique d’experts, fondée sur un cadre méthodologique élaboré par l’OIE. Tel est l’objectif de l’analyse des écarts PVS.

Des **activités de suivi** sont mises en œuvre par l’OIE et les donateurs et partenaires de l’OIE, en fonction des priorités établies pour les pays.

La surveillance continue et les améliorations peuvent être réalisées en menant régulièrement des missions nationales d’évaluation du suivi PVS. Ces missions assurent l’évolution progressive des mesures prises par un pays pour améliorer la

conformité avec les normes internationales. Dans certains cas, des missions additionnelles sur le terrain peuvent s’avérer nécessaires à cette fin (en dehors des missions d’évaluation PVS) dans les pays concernés. Il peut s’agir, par exemple, d’activités de suivi de l’analyse des écarts PVS, de missions d’identification des besoins de renforcement de la législation vétérinaire et d’un soutien à l’élaboration des programmes d’investissement dans les différents pays. Les missions d’évaluation du suivi PVS portent sur les changements qualitatifs dans le pays concerné, en se basant sur les composantes fondamentales du processus PVS, les compétences critiques et les stades d’avancement. Afin de renforcer les composantes publiques et privées des services vétérinaires et de consolider l’harmonisation régionale, les étapes du Processus PVS doivent s’accompagner d’une formation continue des chefs des services vétérinaires et du personnel des points focaux nationaux OIE désignés.

La législation vétérinaire est une composante cruciale de l’infrastructure de tous les pays. L’OIE a élaboré un programme mondial pour la modernisation de la législation vétérinaire, fondé sur une première mission d’“identification” suivie de la possibilité, si le pays le désire, d’entreprendre une collaboration à moyen terme avec l’OIE dans le cadre d’un memorandum d’accord. Comme pour d’autres éléments de son Processus PVS, l’OIE forme et certifie des experts pour mener les missions de législation et les rapports sont confidentiels sauf lorsque jusqu’à ce que le pays autorise la divulgation aux donateurs ou autres partenaires de l’OIE.



## Quelles sont les expériences acquises?

En date du 4 mars 2011: i) 113 pays avaient sollicité une évaluation PVS et 101 missions avaient été menées; ii) 65 pays avaient demandé une analyse des écarts PVS indépendante et 34 missions avaient été menées; et, iii) 31 pays avaient sollicité une assistance en matière de législation vétérinaire et 19 missions avaient été menées.



# Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE (OIE PVS)

## Pays où l'évaluation PVS de l'OIE a été appliquée (mars 2011)

- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Arabie saoudite
- Arménie
- Autorité nationale palestinienne (pas membre de l'OIE)
- Azerbaïdjan
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belize
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunéi
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Chili
- Colombie
- Comores
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Éthiopie
- Fidji
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Indonésie
- Iran
- Israël
- Jamaïque
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Kirghizistan
- Koweït
- Lesotho
- Liban
- Libéria (pas membre de l'OIE)
- Libye
- Madagascar
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Mexique
- Mongolie
- Mozambique
- Myanmar
- Namibie
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Philippines
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- Qatar
- RDP lao
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée

- Roumanie
- Rwanda
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Sri Lanka
- Swaziland
- Syrie
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Tchad
- Timor-Leste
- Togo
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Uruguay
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

En italique: missions non achevées à ce jour.

## Pays où l'analyse des écarts PVS de l'OIE a été appliquée (mars 2011)

- Arménie
- Autorité nationale palestinienne (pas membre de l'OIE)
- Azerbaïdjan
- Barbade
- Belize
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Botswana
- Brunéi
- Burkina Faso
- Cambodge
- Cameroun
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Érythrée
- Gabon
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Honduras
- Indonésie
- Jamaïque
- Kazakhstan
- Kenya
- Kirghizistan
- Koweït
- Lesotho
- Liban
- Mali
- Maurice
- Madagascar
- Mauritanie
- Mongolie
- Mozambique
- Myanmar
- Namibie
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Oman
- Ouganda
- Panama
- Philippines
- RDP lao
- République démocratique du Congo
- République populaire démocratique de Corée
- Rwanda
- Sénégal
- Sierra Leone
- Sri Lanka
- Soudan
- Syrie
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Togo
- Turquie
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie

En italique: missions non achevées à ce jour.



## Pays où des missions de législation de l'OIE ont été entreprises (mars 2011)

- Afghanistan
- Arménie
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Burkina Faso
- Cambodge
- Djibouti
- Émirats arabes unis
- Éthiopie
- Gabon
- Guinée-Bissau
- Honduras
- Kazakhstan
- Kirghizistan
- Koweït
- Liban
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mauritanie
- Nigéria
- Ouganda
- RDP lao
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Soudan
- Togo
- Viet Nam
- Zambie

*En italique: missions non achevées à ce jour.*



## Point de contact

Pour les évaluations PVS de l'OIE:  
Dr François Caya ([f.caya@oie.int](mailto:f.caya@oie.int))

Pour obtenir des renseignements sur l'outil PVS de l'OIE et les normes de l'OIE concernant les services vétérinaires:

Dr Sarah Kahn ([s.kahn@oie.int](mailto:s.kahn@oie.int))

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
12, rue de Prony - 75017 Paris - France

Tél.: 33 (0)1 44 15 18 88

Fax: 33 (0)1 42 67 09 87

Site Web: <http://www.oie.int>

L'outil Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux a été élaboré par l'IICA en 2002 et appliqué à titre expérimental au Mexique en 2004. En 2005, l'IICA a offert de partager cet outil avec l'OIE et cet effort conjoint a donné naissance à l'actuel instrument d'évaluation PVS de l'OIE, qu'il ne faut pas confondre avec l'outil PVS (Performances, vision et stratégie) de l'IICA destiné aux services vétérinaires nationaux et que l'IICA utilise toujours.

L'objectif de cet outil est d'aider les services vétérinaires nationaux à établir leur niveau de performance du moment, à partager une même vision avec le secteur privé, à établir des priorités, à faciliter la planification stratégique afin d'atteindre les objectifs institutionnels, à tirer pleinement parti des nouvelles possibilités et obligations de la mondialisation, et à établir la base de référence sur laquelle l'IICA élaborera un projet de modernisation des services vétérinaires nationaux susceptible de bénéficier d'un concours financier.

L'outil Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux est disponible en anglais et espagnol sur le [site Web de l'IICA](#).

### Quelle est la portée de l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux?

L'outil Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux comprend une série de six à huit compétences critiques pour chacune des quatre composantes fondamentales suivantes: i) capacités techniques, ii) ressources humaines et financières, iii) interactions avec le secteur privé et iv) accès aux marchés.

Plusieurs stades d'avancement qualitatifs sont présentés pour chaque compétence critique. Un diagramme à secteurs figure en regard de l'explication textuelle correspondant à chaque niveau et permet de visualiser le niveau potentiel ou cumulé d'avancement pour chaque compétence critique et de donner une évaluation quantitative des performances d'ensemble du service dans cette compétence. L'outil Performances, vision et stratégie de l'IICA se distingue par son caractère quantitatif. Un espace supplémentaire est prévu après chaque compétence critique pour développer ou clarifier des réponses si on le souhaite.

### Comment l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux est-il appliqué?

L'IICA n'a pas conçu l'outil Performances, vision et stratégie comme un instrument d'évaluation mais comme un processus tourné vers l'avenir. Son application met en jeu des entretiens et des débats au sein de groupes de réflexion avec les parties prenantes du secteur public, y compris les services nationaux chargés de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que d'autres ministères et organismes compétents, le secteur privé et les consommateurs intéressés par la santé des animaux.

L'outil Performances, vision et stratégie peut être appliqué en mode "passif" ou en mode "actif" en fonction du degré

d'intérêt et de l'engagement des utilisateurs et des services officiels eux-mêmes à l'égard de l'amélioration des services vétérinaires nationaux dans le temps. En mode "passif", l'instrument Performances, vision et stratégie permet d'accroître la sensibilisation et la compréhension et d'enseigner aux différents secteurs participants les composantes fondamentales et les compétences critiques qui sont nécessaires pour que les services vétérinaires nationaux fonctionnent de façon adéquate. Dans ce mode, il est également possible d'utiliser l'instrument pour parvenir à une vision partagée, encourager le dialogue et adopter un langage commun pour les débats.

En mode "actif", les performances sont évaluées, les divergences étudiées et les priorités établies afin de s'assurer que les mesures sont prises, que les investissements sont réalisés et que les engagements sont respectés. La direction du processus par le secteur public est un facteur de succès déterminant. La continuité du processus Performances, vision et stratégie est assurée dès lors qu'il existe un véritable partenariat entre les entités du secteur public et du secteur privé intervenant dans le domaine de la santé animale. Les fonctionnaires des services vétérinaires nationaux sont formés à l'utilisation de l'outil, de sorte que celui-ci puisse être appliqué de façon autonome et devenir ainsi un mécanisme d'amélioration continue des services. Parallèlement à l'application de l'instrument Performances, vision et stratégie, il est nécessaire de mettre en place un processus de consultation ample et représentatif qui permettra de tenir compte des critères et de la situation du moment des institutions compétentes des secteurs public et privé, afin qu'aucune des variables mesurées ne soit biaisée par un défaut de représentativité de la consultation. L'application de l'instrument met en jeu une combinaison de méthodes de planification stratégique et d'entretiens individuels. De cette manière, divers critères ou conceptions concernant le niveau de performance de chaque variable peuvent être pris en compte, conformément au point de vue de chaque secteur, institution ou partie prenante.

## Quelles sont les expériences acquises?

- L'instrument Performances, vision et stratégie est un outil qui vise à une amélioration continue et non à une simple évaluation des services.
- La personne chargée d'appliquer l'instrument doit bien connaître le fonctionnement des services vétérinaires nationaux et des autres services SPS du pays.
- Elle doit encourager le dialogue et les débats entre les participants et comprendre clairement qu'elle doit avant tout jouer un rôle d'animateur.
- La personne chargée du service doit assurer la direction générale du processus.
- Lors de l'utilisation de l'outil en mode actif, la participation du secteur privé est de grande importance pour la réalisation des objectifs envisagés.
- Les ressources financières sont importantes pour l'amélioration des performances du service, mais il doit être entendu qu'une grande partie du travail peut être réalisée avec les ressources économiques existantes ou avec des apports et un soutien technique du secteur privé.
- Les résultats du processus peuvent être utilisés pour élaborer un projet d'investissement visant à favoriser l'amélioration continue du service.

## Pays où l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires a été appliqué (juin 2010)

- |               |             |
|---------------|-------------|
| • Argentine   | • Équateur  |
| • Brésil      | • Guatemala |
| • Belize      | • Nicaragua |
| • Colombie    | • Panama    |
| • Costa Rica  | • Paraguay  |
| • El Salvador | • Pérou     |



## Point de contact

Programa de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)  
P.O. Box 55-2200 Coronado  
Vázquez de Coronado  
San Isidro 11101  
Costa Rica  
Courrier électronique: [SAIA.IICA@iica.int](mailto:SAIA.IICA@iica.int)  
Site Web: <http://www.iica.int/Eng/Pages/default.aspx>

La CIPV a élaboré et perfectionné, au cours de plusieurs années de mise en œuvre, un outil de gestion (Évaluation des capacités phytosanitaires, ECP) conçu pour aider un pays à identifier tant les atouts que les faiblesses de ses systèmes phytosanitaires existants et en projet.

L'ECP a été l'une des premières méthodes développées pour l'analyse de situation dans le domaine SPS. Au départ, il s'agissait d'un ensemble de questionnaires papier concernant les aspects techniques du système de préservation des végétaux d'un pays donné. À la demande de la CIPV, le gouvernement néo-zélandais, dans le cadre de son programme d'aide au développement des pays d'outre-mer, a financé en 1999 l'élaboration d'une version Web de l'ECP permettant d'évaluer les besoins et les priorités d'un pays en matière de capacités phytosanitaires. À la suite d'essais pilotes dans six pays (Îles Cook, Fidji, Îles Salomon, Indonésie, Bangladesh et Viet Nam), cet outil a été révisé, mis à jour et élargi. Il a postérieurement pris le nom d'outil ECP et, en 2001, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP) a décidé que le Secrétariat de la CIPV serait chargé de le mettre à jour et d'en assurer la maintenance.

Une révision majeure de l'outil ECP a été publiée en novembre 2004 sous forme d'un CD-ROM multilingue comportant des versions en français, arabe et espagnol.

Un examen approfondi du processus ECP, réalisé en 2006 par le Centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques (CABI) Afrique, a été présenté en 2007 à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-2).<sup>5</sup> Cet examen a souligné les effets positifs de l'ECP au niveau national, plus précisément pour favoriser la détermination des besoins en renforcement des capacités et la planification stratégique, identifier les domaines devant faire l'objet d'une augmentation des crédits budgétaires, souligner l'importance d'une législation appropriée, faire mieux connaître la CIPV et permettre aux organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) de présenter plus efficacement leurs besoins au gouvernement.

Les principales recommandations de cet examen externe, qui ont été analysées et entérinées par la CMP entre le 7 et le 11 avril 2008, étaient les suivantes:

- **Stratégie globale d'assistance technique:** une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires est nécessaire et, après la troisième session de la CMP, un groupe de travail à composition non limitée devra être constitué pour élaborer un projet de stratégie qui sera examiné par le Groupe de travail informel de la CMP sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) en vue de sa présentation à la CMP, à sa quatrième session.
- **Évolution future de l'ECP:** l'ECP devra être réorganisée dans un cadre stratifié afin que l'utilisateur puisse progresser par module, des liens vers des renseignements et éléments d'orientation supplémentaires lui permettant d'obtenir plus de détails lorsqu'il a besoin d'un surcroît d'assistance. L'ECP ne doit pas être liée à l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie, sachant que l'utilité des deux instruments est indiscutée et conforme aux objectifs pour lesquels ils ont été élaborés.
- **Élaboration d'autres outils:** des outils simples, fondés par exemple sur des tableurs, devront être élaborés pour aborder des objectifs d'évaluation très précis (modélisation des risques, évaluation de l'efficacité des services, calculs de

recouvrement des coûts, prise de décision d'investissement, etc.), compte dûment tenu des conséquences financières.

- **Considérations à long terme:** une initiative portant sur la qualité des données phytosanitaires (y compris les coûts des études, de l'inspection, de la quarantaine, du personnel, etc.) devra être mise en place en tant qu'aide visant spécifiquement les ONPV.

L'ensemble des systèmes et des outils susmentionnés devront faire l'objet d'un examen afin d'assurer la prise en compte de préoccupations environnementales (autrement dit, la protection des ressources végétales nationales), et non uniquement de préoccupations strictement liées aux échanges commerciaux. Il a été signalé que le processus de prise en compte de préoccupations environnementales et autres a déjà été mis en place et qu'il figurera de façon plus prioritaire dans une future version améliorée de l'ECP.

En 2010, le Secrétariat de la CIPV a de nouveau révisé l'ECP, sur la base des recommandations du Groupe de travail informel sur l'ECP et de l'examen externe effectué par le CABI Afrique. Par conséquent, l'outil a migré vers une version "exclusivement Web". L'objectif de la migration est de fournir aux pays une plate-forme stable, accessible via Internet, ainsi qu'un espace sécurisé pour stocker les données des sessions sur l'ECP pendant plusieurs années, avec la possibilité de comparer les sessions récentes et celles du passé. La version révisée de l'ECP cherchait à répondre aux préoccupations identifiées par l'examen externe ainsi que par les parties contractantes.

## Quelle est la portée de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire?

L'ECP donne un aperçu des capacités phytosanitaires d'un pays à un moment donné, ce qui sert de base pour planifier le renforcement de ces capacités. L'objectif principal est d'examiner la capacité des ONPV s'agissant de la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires

<sup>5</sup> Ce rapport est disponible sur le site Web de la CIPV à l'adresse suivante: [https://www.ippc.int/file\\_uploaded/1227266857475\\_PCE\\_CABI\\_Assessment.pdf](https://www.ippc.int/file_uploaded/1227266857475_PCE_CABI_Assessment.pdf).

(NIMP) et des droits, obligations et responsabilités énoncés dans la CIPV. L'ECP peut fournir le cadre de la planification stratégique nationale, permettant d'établir l'ordre de priorité des activités/ressources en vue de combler les lacunes et d'améliorer l'efficacité du système phytosanitaire dans son ensemble. Il est important de noter qu'il peut aussi servir de cadre pour un dialogue avec les donateurs d'aide pour le développement, et ainsi améliorer la probabilité d'accéder à des financements supplémentaires.

L'ECP comporte: i) 13 modules comprenant un total de 614 questions; ii) un jeu de modèles, d'actions prioritaires et de matrices de cadre logique pour l'analyse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces; et iii) des documents de référence (par exemple des NIMP, le nouveau texte révisé de la CIPV de 1997, l'Accord SPS de l'OMC, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena, etc.). Certains modules concernent spécifiquement une norme (par exemple ceux qui portent sur les zones exemptes de parasites et la certification des exportations), alors que d'autres sont de nature transversale (comme celui qui traite de l'inspection).

L'ECP permet à une ONPV d'évaluer ses systèmes existants de manière systématique et rentable. Le processus dans son ensemble est contrôlé par le pays – il ne s'agit pas d'une démarche menée pour un pays, mais d'un cadre que le pays adopte aux fins de ses propres besoins et avantages.

## Comment l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire est-il appliqué?

L'outil ECP a été conçu comme un exercice d'auto-évaluation mais, dans la pratique, l'aide d'un consultant extérieur facilite en général son application. Il est recommandé de confier l'application de l'outil à six à huit employés d'ONPV et, dans la mesure du possible, à deux ou trois personnes ne travaillant pas pour des ONPV (mais dans des instituts de recherche, des universités agricoles, des entreprises agro-industrielles ou des associations d'import/export, etc.).

Le processus ECP est généralement engagé par l'envoi d'une lettre de demande formelle à la CIPV (FAO) par le Ministre pertinent, mais dans certains cas la demande émane d'un niveau exécutif plus élevé. Le processus est modulaire – 13 modules (couvrant l'ensemble du système phytosanitaire) au maximum pouvant être évalués. Les modules peuvent être sélectionnés et appliqués tous ensemble ou par groupes, selon les préférences de l'ONPV ou de ses "propriétaires stratégiques". Cette flexibilité offre la possibilité d'effectuer une évaluation initiale et des évaluations de suivi des modules sélectionnés au fil du temps.

Pour chaque module, des parties prenantes représentatives très diverses (des secteurs public et privé) sont identifiées et consultées au moyen d'un questionnaire ciblé et semi-structuré. Un atelier (souvent dirigé par un animateur expérimenté) est alors organisé pour parvenir à un consensus des parties prenantes et faciliter la finalisation des questionnaires par les coordonnateurs de l'ECP. Une fois établi le consensus entre les parties prenantes, une analyse des problèmes et une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) sont

menées et fournissent les informations nécessaires à un cadre logique, à partir duquel le responsable et les coordonnateurs du projet ECP peuvent élaborer un cadre national concernant les questions phytosanitaires.

Les résultats générés par l'utilisation de l'ECP sont destinés à être exploités par les ONPV et, d'une manière plus générale, par les autorités nationales et les organismes gouvernementaux; ils leur serviront de base pour détecter les besoins en renforcement des capacités et définir les mesures qui permettront de satisfaire à ces besoins. Le rapport de l'ECP en tant que tel peut être un facteur déterminant pour l'aboutissement des demandes de projets de coopération technique ciblée.

L'ECP permet d'identifier les lacunes dans le système phytosanitaire d'un pays au moyen d'un processus de consultation consensuel et confidentiel entre les parties prenantes (des secteurs public et privé) dudit système phytosanitaire. Les résultats du processus ECP sont des données confidentielles (réservées au pays) consistant en une analyse de la situation et un plan stratégique sous la forme de cadres logiques. Les résultats ne sont pas portés à la connaissance du public, à moins que le pays concerné ne souhaite utiliser ou présenter les résultats de son ECP à l'extérieur.

## Quelles leçons se dégagent de l'utilisation de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire?

En janvier 2011, l'outil ECP avait été appliqué dans plus de 80 pays, et à plusieurs reprises dans certains pays. Il a permis de concentrer efficacement l'attention sur des lacunes en matière de capacités phytosanitaires, de communiquer les observations à l'échelon national et d'orienter les ressources apportées aux projets par la FAO et les organismes donateurs. Il a été utilisé fréquemment dans le cadre du fonds global d'affectation du programme de coopération technique de la FAO et de projets de coopération gouvernementaux. Il a également été utilisé en tant que condition préalable pour les pays sollicitant une aide financière auprès du FANDC pour des travaux dans le domaine phytosanitaire.

L'outil ECP est conçu par la CIPV pour être mis en œuvre au rythme défini par le pays. De nombreux pays ont utilisé l'ECP pour appuyer la planification stratégique au niveau national, ces plans étant généralement les mêmes ressources que celles qui servent à élaborer les plans de développement nationaux. Dans le cas de l'Afrique, les ressources ont été incorporées au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), géré par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans chacun des pays.

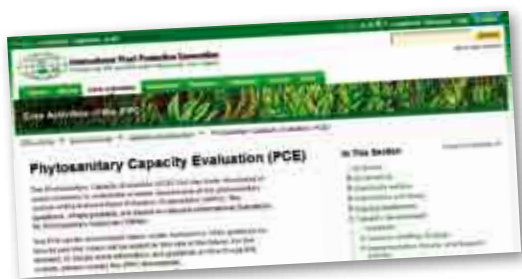
La CIPV a relevé que l'acceptation et l'adoption des recommandations résultant de l'évaluation étaient un élément clé du succès de l'ECP, précisément parce que ces recommandations découlent de discussions sur les réponses recueillies auprès des parties prenantes ayant impulsé le processus.

La CIPV reconnaît que la pratique résultant d'une ECP est optimale lorsque l'évaluation est menée sous l'autorité d'un

# Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV

ministre, qui confère une impulsion stratégique pouvant être adoptée par le responsable et les coordonnateurs du projet ECP. La CIPV reconnaît également qu'élaborer un plan comportant des jalons et des délais, dans le cadre d'un engagement global au niveau ministériel, peut contribuer à créer une dynamique de succès.

D'après les orientations de la CIPV, les meilleures ressources aux fins de l'application de l'ECP sont entre autres un animateur compétent et doté d'une expérience dans le domaine SPS, et huit coordonnateurs des modules, au maximum, sollicités pour un nombre défini de semaines. Toutefois, l'expérience de la CIPV montre aussi que l'ECP peut être réalisée efficacement avec moins de personnel, dans des pays plus petits aux ressources limitées. Il est probable qu'une gestion externe du projet pourrait aider à réaliser la planification initiale, l'identification des parties prenantes et l'allocation des ressources.



## Pays et territoires\* où l'outil ECP a été appliqué (janvier 2011)

- Afghanistan
- Antigua-et-Barbuda
- Arabie saoudite
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belize
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Burkina Faso
- Cambodge
- Colombie
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Dominique
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Estonie
- États fédérés de Micronésie
- Fidji
- Gabon
- Gambie
- Grenade
- Guam
- Guatemala
- Guinée-Bissau
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Îles Cook
- Îles Marshall
- Îles Salomon
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Jamaïque
- Kenya
- Kiribati
- Koweït
- Lesotho
- Malaisie
- Mali
- Mexique
- Mozambique
- Myanmar
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Nioué
- Nouvelle-Calédonie\*
- Oman
- Ouganda
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Pérou
- Polynésie française\*
- Qatar
- RDP lao
- République dominicaine
- République kirghize
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Sénégal
- Soudan
- Suriname
- Swaziland
- Syrie
- Tanzanie
- Thaïlande
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tuvalu
- Vanuatu
- Venezuela
- Viet Nam
- Wallis-et-Futuna\*
- Zambie

### Point de contact

Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie  
Tél: (39) 06-5705 2040  
Courrier électronique: [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)  
Site Web: <http://www.ippc.int>

L'outil Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) a été élaboré par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) en se fondant sur l'approche conceptuelle de l'outil Performances, vision et stratégie que l'Institut avait élaboré à l'origine pour les services vétérinaires. L'objectif de l'outil Performances, vision et stratégie pour les ONPV est d'aider les pays à déterminer leurs atouts et leurs faiblesses, à élaborer des stratégies d'amélioration, à établir leur niveau de performance du moment, à faire en sorte que le secteur public et le secteur privé partagent une même vision, à établir des priorités, à faciliter la planification stratégique afin d'atteindre les objectifs institutionnels, à tirer pleinement parti des nouvelles possibilités et obligations de la mondialisation, et à établir la base de référence sur laquelle l'IICA élaborera un projet de modernisation des services phytosanitaires nationaux susceptible de bénéficier d'un concours financier.

L'outil Performances, vision et stratégie pour les ONPV est disponible en [anglais](#) et en [espagnol](#) sur le site Web de l'IICA.

## Quelle est la portée de l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux?

L'outil Performances, vision et stratégie pour les ONPV a été conçu pour compléter l'outil ECP de la CIPV. L'instrument de l'IICA a été considéré comme un outil de diagnostic très efficace et rapide pour une application précédant celle de l'outil ECP de la CIPV, plus approfondi. Cet instrument vise à mettre en marche un processus fondé sur une vision et une stratégie communes.

L'outil Performances, vision et stratégie pour les ONPV comprend une série de cinq à huit compétences critiques pour chacune des quatre composantes principales des services de protection végétale: i) capacités techniques, ii) ressources humaines et financières, iii) interactions avec le secteur privé et iv) accès aux marchés. Plusieurs stades d'avancement qualitatifs sont présentés pour chaque compétence critique. Un diagramme à secteurs figure en regard de l'explication textuelle correspondant à chaque niveau et permet de visualiser le niveau potentiel ou cumulé d'avancement pour chaque compétence critique et de donner une évaluation quantitative des performances d'ensemble du service dans cette compétence. Un espace supplémentaire est prévu après chaque compétence critique pour développer ou clarifier des réponses si on le souhaite.

## Comment l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux est-il appliqué?

Plus qu'un outil de diagnostic, l'outil Performances, vision et stratégie vise à être un processus tourné vers l'avenir susceptible de fonctionner en mode passif ou actif, en fonction du degré d'intérêt et de l'engagement des utilisateurs et des services officiels à l'égard de l'amélioration des services nationaux dans le temps. Une partie de ce processus fait intervenir des entretiens et des débats au sein de groupes de réflexion avec les parties

prenantes du secteur public, y compris les services nationaux de protection des végétaux, ainsi que d'autres ministères et organismes compétents, le secteur privé et les consommateurs.

L'outil peut être appliqué en mode "passif" ou en mode "actif". En mode "passif", l'outil permet d'accroître la sensibilisation et la compréhension et d'enseigner aux différents secteurs participants les composantes fondamentales et les compétences critiques qui sont nécessaires pour que les organisations nationales de protection des végétaux fonctionnent de façon adéquate. Dans ce mode, il est également possible d'utiliser l'instrument pour parvenir à une vision partagée, encourager le dialogue et adopter un langage commun pour les débats.

En mode "actif", les performances sont évaluées, les divergences étudiées et les priorités établies afin de s'assurer que les mesures sont prises, que les investissements sont réalisés et que les engagements sont respectés. La direction du processus par le secteur public est un facteur de succès déterminant. La continuité du processus Performances, vision et stratégie est assurée dès lors qu'il existe un véritable partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Les fonctionnaires des organisations nationales de protection des végétaux sont formés à l'utilisation de l'outil, de sorte que celui-ci puisse être appliqué de façon autonome et devenir ainsi un mécanisme d'amélioration continue du service.

Parallèlement à l'application de l'instrument Performances, vision et stratégie, il est nécessaire de mettre en place un processus de consultation ample et représentatif qui permettra de tenir compte des critères et de la situation du moment des institutions compétentes des secteurs public et privé, afin qu'aucune des variables mesurées ne soit biaisée par un défaut de représentativité de la consultation. L'application de l'instrument met en jeu une combinaison de méthodes de planification stratégique et d'entretiens individuels. De cette manière, divers critères ou conceptions concernant le niveau de performance de chaque variable peuvent être pris en compte, conformément au point de vue de chaque secteur, institution ou partie prenante.



## Quelles sont les expériences acquises?

- L'instrument Performances, vision et stratégie est un outil qui vise à une amélioration continue et non à une simple évaluation des services.
- La personne chargée d'appliquer l'instrument doit bien connaître le fonctionnement des services zoosanitaires, des services de sécurité sanitaire des produits alimentaires et des services sanitaires et phytosanitaires du pays.
- Elle doit encourager le dialogue et les débats entre les participants et comprendre clairement qu'elle doit avant tout jouer un rôle d'animateur.
- La personne chargée du service doit assurer la direction générale du processus.
- Lors de l'utilisation de l'outil en mode actif, la participation du secteur privé est de grande importance pour la réalisation des objectifs envisagés.
- Les ressources financières sont importantes pour l'amélioration des performances du service, mais il doit être entendu qu'une grande partie du travail peut être réalisée avec les ressources économiques existantes ou avec des apports et un soutien technique du secteur privé.
- Les résultats du processus peuvent être utilisés pour élaborer un projet d'investissement visant à favoriser l'amélioration continue du service.



## Point de contact

Programa de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)  
P.O. Box 55-2200 Coronado  
Vázquez de Coronado  
San Isidro 11101  
Costa Rica  
Courrier électronique: [SAIA.IICA@iica.int](mailto:SAIA.IICA@iica.int)  
Site Web: <http://www.iica.int/Eng/Pages/default.aspx>

## Pays où l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie pour les organisations nationales de protection des végétaux a été appliqué (juin 2010)

- Bahamas
- Belize
- Colombie
- Costa Rica
- El Salvador
- Équateur
- Paraguay
- Pérou
- Uruguay

**Le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité de la FAO fournit une méthode d'évaluation des dimensions des capacités en matière de biosécurité dans les secteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et la préservation des végétaux, et des aspects environnementaux associés. Il repose sur la reconnaissance des liens déterminants entre les secteurs et le potentiel des dangers de passer d'un secteur à l'autre ce qui peut avoir de graves conséquences intersectorielles.**

**Le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité est la deuxième partie du dossier FAO sur la biosécurité. Ce dossier a été mis au point pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux relatifs à la biosécurité conformément à leurs obligations internationales et compte tenu de leurs besoins particuliers. On entend par biosécurité une approche stratégique intégrée de l'analyse et de la gestion des risques pour la vie et la santé des personnes et des animaux et pour la préservation des végétaux ainsi que des risques associés pour l'environnement. La première partie du dossier (Principes et composantes de la biosécurité) est une introduction qui place dans son contexte actuel la conception et la mise en œuvre d'une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité dans tous les secteurs. La troisième partie du dossier (Manuel de synthèse et de référence pour l'analyse des risques en matière de biosécurité) présente un cadre générique visant à structurer et à orienter l'application des principes de l'analyse des risques en matière de biosécurité.**

**Le dossier FAO sur la biosécurité et le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité sont disponibles sur le [site Web de la FAO](#) en [anglais](#) (2007), et [français](#) et [espagnol](#) (2008).**

## Quelle est la portée du Guide d'évaluation des capacités de biosécurité?

Dans le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité, sont examinés les besoins en capacités de biosécurité aux différentes interfaces entre la vie et la santé humaines, animales et végétales et les aspects y afférents de la protection de l'environnement. L'accent est donc mis sur les dimensions des capacités qui concernent plusieurs secteurs de la biosécurité. Alors que le Guide traite des éléments des capacités correspondants au sein des autorités compétentes qui ont pour mission d'exercer des fonctions essentielles de la biosécurité, il recommande que les outils intrasectoriels existants soient utilisés en fonction des besoins pour obtenir une évaluation plus détaillée des besoins en capacités dans chaque secteur.

Le Guide aborde un certain nombre de questions générales relatives au soutien à la collecte et à l'analyse d'informations et il peut contribuer à faire mieux comprendre les enjeux chez les intervenants concernés. Des conseils et des orientations pratiques pour faciliter la planification et le bon déroulement du processus d'évaluation des besoins en matière de capacités sont également présentés.

Les auteurs du Guide sont conscients que les différents pays et secteurs se trouvent à des stades inégaux quant à leur capacité de traiter les problèmes de biosécurité et qu'il est nécessaire de procéder en conséquence. Diverses formules visant à améliorer les capacités en matière de biosécurité sont présentées, ainsi que des exemples pris dans certains pays. Toutefois, il est admis dans le Guide qu'une approche harmonisée de la biosécurité doit être flexible et qu'il n'existe pas de stratégie préétablie susceptible d'être appliquée de manière universelle. À ce titre, elle n'implique pas forcément de restructuration institutionnelle de grande ampleur ni de fusion entre les autorités ou autres organismes compétents dans ce secteur.

## Comment le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité est-il appliqué?

La méthode d'évaluation des besoins transversaux en matière de biosécurité présentée dans le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité est interdisciplinaire et participative. Elle se veut un cadre dans lequel les différents groupes et personnes qui interviennent dans les divers aspects de la biosécurité travaillent ensemble. Le Guide peut constituer un outil d'auto-évaluation utilisé par une petite équipe d'intervenants organisée à l'échelle nationale ou dirigée par un consultant externe. Les auteurs du Guide reconnaissent que la manière dont le processus sera utilisé dépendra des caractéristiques du pays, des ressources disponibles à l'intérieur du pays et de l'accès à l'assistance extérieure.

Il est recommandé de recourir à un processus participatif et consultatif qui favorisera le consensus et l'adhésion des parties prenantes à l'analyse des besoins cernés, ce qui devrait donner lieu à une meilleure acceptation de tout changement proposé et contribuer à la durabilité. Il faut tenir compte du fait que des ressources financières seront nécessaires pour la collecte et l'analyse d'informations, y compris pour l'organisation de réunions et d'ateliers, et que l'aide de médiateurs externes et impartiaux sera éventuellement utile, en particulier si le processus se heurte à des questions appelant des décisions complexes.

## Quelles sont les expériences acquises?

Le Guide est utilisé pour appuyer des activités de formulation de projets et à des fins de formation. Des évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités ont été réalisées dans un premier groupe de pays.

## Pays où le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité de la FAO a été appliqué ou dans lesquels son application est planifiée (janvier 2011)

### Application effectuée

- Bhoutan
- El Salvador
- Gambie
- Ghana
- Guinée-Bissau
- Haïti
- Kenya
- Malawi
- Népal
- Panama
- Viet Nam

### Application planifiée

- Cameroun
- Éthiopie



Le Guide sert également à former des fonctionnaires du secteur en ce qui concerne l'approche intégrée de la biosécurité et les formules d'amélioration des capacités. Des ateliers régionaux ont eu lieu en Asie (Bangkok, Thaïlande), en Amérique du Sud (Santiago, Chili) et en Afrique (Accra, Ghana) en 2007, et une formation au niveau international destinée aux formateurs a été donnée à Rome en janvier 2008. Plus récemment, en 2010, le Guide a été utilisé au cours d'ateliers en Guinée-Bissau, au Kenya et au Viet Nam.

L'expérience acquise par l'utilisation du Guide d'évaluation des capacités de biosécurité est encore récente. Toutefois, l'application du Guide devrait permettre aux pays de générer une évaluation de leurs capacités en matière de biosécurité à un moment donné, de former un consensus sur une vision à moyen terme de la biosécurité et d'élaborer un plan d'action en matière de renforcement des capacités pour combler les écarts détectés. L'utilisation du Guide devrait accroître davantage la sensibilisation à l'égard de l'importance, des interdépendances et des synergies de la biosécurité, et à l'égard des avantages d'une approche plus harmonisée.

### Point de contact

Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires  
Division de la nutrition et protection du consommateur  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Fax: +39 06 570 54593  
Courrier électronique: [food-quality@fao.org](mailto:food-quality@fao.org)  
Site Web: [www.fao.org/ag/agn/agns/index\\_fr.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/index_fr.asp)

Domaine prioritaire d'action interdisciplinaire (DPAI) concernant la biosécurité  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Fax: +39 06 570 54593  
Courrier électronique: [biosecurity@fao.org](mailto:biosecurity@fao.org)  
Site Web: [www.fao.org/biosecurity/](http://www.fao.org/biosecurity/)

L'outil Performances, vision et stratégie concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires a été élaboré par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) en se fondant sur l'approche conceptuelle de l'outil Performances, vision et stratégie pour les services vétérinaires nationaux. L'objectif de l'outil est d'aider à déterminer le niveau de performance et la capacité d'un pays à mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires, et à tirer parti des instances internationales au sein desquelles il est débattu de ces normes. De ce fait, l'outil Performances, vision et stratégie englobe également les facteurs liés à la transparence et à la représentation officielle du pays auprès des organisations internationales, ainsi que les sujets techniques issus des débats du Comité SPS de l'OMC.

## Quelle est la portée de l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires?

Cet instrument est fondé sur trois composantes: i) interaction entre les organismes du secteur public et entre le secteur public et le secteur privé (c'est-à-dire capacité du secteur privé de collaborer et de participer activement et avec conviction à la conception et à l'application de politiques, de programmes et d'activités d'ordre public); ii) capacité de promouvoir l'accès aux marchés internationaux, ce qui implique que le pays en question possède les compétences, la crédibilité et l'autorité nécessaires pour pénétrer les marchés internationaux et s'y maintenir, sur la base de la conformité avec les normes internationales; et iii) capital humain et financier (c'est-à-dire talent humain et soutien financier) nécessaire pour garantir la viabilité institutionnelle et financière des programmes. Chaque composante comprend une série de variables concernant les fonctions, les responsabilités et les procédures dont un pays devrait disposer pour tirer le meilleur parti des organisations internationales qui édictent les règles concernant la santé des animaux, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

## Comment l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires est-il appliqué?

Pour appliquer l'instrument, une série de variables (15 au total) ont été définies pour les trois composantes fondamentales décrites ci-dessus. Plusieurs stades d'avancement qualitatifs sont présentés pour chaque compétence critique. Chaque variable présente différents niveaux de progression cumulés; elle est représentée graphiquement, sous la forme d'un diagramme à secteurs, en regard de l'explication textuelle correspondant à chaque niveau, pour aider à visualiser le niveau potentiel ou cumulé d'avancement au sein de chaque compétence critique et fournir une évaluation quantitative des performances d'ensemble du service dans cette compétence. Un niveau de progression du système SPS national plus élevé indique que ce service satisfait aux conditions du niveau en question et à celles des niveaux de rangs inférieurs. En conséquence, l'outil est à la fois quantitatif et qualitatif. Un espace supplémentaire

est prévu après chaque compétence critique pour développer ou clarifier des réponses si on le souhaite.

Parallèlement à l'application de l'instrument Performances, vision et stratégie, il est nécessaire de mettre en place un processus de consultation ample et représentatif qui permettra de tenir compte des critères et de la situation du moment des institutions compétentes des secteurs public et privé, afin qu'aucune des variables mesurées ne soit biaisée par un défaut de représentativité de la consultation. L'application de l'instrument met en jeu une combinaison de méthodes de planification stratégique et d'entretiens individuels. De cette manière, divers critères ou conceptions concernant le niveau de performance de chaque variable peuvent être pris en compte, conformément au point de vue de chaque secteur, institution ou partie prenante.

## Quelles sont les expériences acquises?

L'outil Performances, vision et stratégie concernant les mesures SPS a été appliqué avec succès dans 24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2008 dans le cadre d'un projet financé par le FANDC: "Mise en place de capacités institutionnelles solides dans les pays des Amériques pour favoriser une participation active des pays aux travaux du Comité SPS".

## Pays où l'outil de l'IICA Performances, vision et stratégie concernant les mesures SPS a été appliqué (décembre 2010)

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Bolivie
- Colombie
- Costa Rica
- Dominique
- El Salvador
- Équateur
- Grenade
- Guatemala
- Guyana
- Haïti
- Jamaïque
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- République dominicaine
- Sainte-Lucie
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Suriname
- Trinité-et-Tobago
- Uruguay



### Point de contact

Programa de Sanidad Agropecuaria e  
Inocuidad de Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la  
Agricultura (IICA)  
P.O. Box 55-2200 Coronado  
Vázquez de Coronado  
San Isidro 11101  
Costa Rica  
Courrier électronique: [SAIA.IICA@iica.int](mailto:SAIA.IICA@iica.int)  
Site Web: <http://www.iica.int/Eng/Pages/default.aspx>

La Banque mondiale participe actuellement à l'élaboration de stratégies nationales et régionales visant à renforcer les capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, et des plans d'action nationaux et régionaux relatifs au domaine SPS ont été mis au point pour un certain nombre de pays. Des évaluations SPS au niveau des pays ont également été menées à bien dans certains pays (Zambie, Kenya, Niger, Ouganda et Pakistan). Les rapports et les plans d'action par pays sont disponibles sur le [site Web de la Banque mondiale](#).

En 2005, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé **"Food Safety and Agricultural Health Standards, Challenges and Opportunities for Developing Country Exports"**. (Normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de protection zoosanitaire et phytosanitaire – Défis et possibilités pour les exportations des pays en développement). Il était indiqué dans cette étude que la capacité de se conformer aux prescriptions SPS est une composante essentielle de la compétitivité globale dans le commerce des produits agricoles pour l'ensemble d'un pays, mais aussi pour les filières sensibles et en particulier pour les entreprises qui, individuellement, aspirent à lutter avec la concurrence sur les principaux marchés. Toutefois, les investissements et les coûts nécessaires pour assurer la mise en conformité représentent encore un défi majeur à tous les niveaux, aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. Ils sont en outre éminemment variables et difficiles à déterminer avec exactitude. Dans le droit fil de cette conclusion, la Banque mondiale a cherché à intégrer de plus en plus les questions SPS dans ses travaux opérationnels. Des études consacrées à la compétitivité agricole qui ont été menées à bien pour le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan ont traité des questions SPS ayant une incidence sur l'horticulture, le poisson, la viande et les produits animaux. Cette tendance est également apparue dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce dont la réalisation s'inscrivait dans le processus du Cadre intégré renforcé<sup>6</sup> en RDP lao, au Niger, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie, avec l'inclusion de la capacité SPS au nombre des facteurs influant sur les résultats du commerce des produits agricoles d'un pays.

### Quelle est la portée des Plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire de la Banque mondiale?

Les évaluations SPS des pays permettent d'identifier les lacunes et les faiblesses et de les examiner en tenant compte des coûts estimés de l'investissement, des dangers existants ou nouveaux, des problèmes nationaux et des résultats commerciaux. Elles traitent de la nature transversale de la question et des différentes institutions chargées de gérer les risques SPS et visent à fournir une approche globale qui prenne en considération les capacités, tant du secteur public que du secteur privé, dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux. D'une manière générale, les évaluations nationales présentent les recommandations sous forme d'un plan d'action résumant les objectifs, les priorités stratégiques et les indicateurs de performance, ainsi que les mesures recommandées; ils comprennent des renseignements sur les responsabilités, les délais et le soutien actuel et prévu des donateurs.

### Comment les Plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire de la Banque mondiale sont-ils appliqués?

Les évaluations et plans d'action SPS au niveau national sont élaborés par une équipe composée de fonctionnaires et de consultants de la Banque mondiale en collaboration avec leurs homologues nationaux. La méthode appliquée pour ces Plans d'action n'est pas normalisée. Il existe en effet des différences de portée entre chaque Plan d'action du fait que l'importance relative donnée à l'un des trois principaux domaines SPS (ou à tous) est variable selon les pays et les situations, de même que varient les secteurs et les produits de base considérés, le niveau de priorité donné au commerce par rapport aux problèmes nationaux, et l'usage prévu. Chaque rapport ou Plan comprend néanmoins les éléments suivants: i) examen de la structure du secteur agricole et de la structure des échanges; ii) détermination des problèmes perçus et objectivement vérifiables qui se sont posés; iii) enjeux dans les domaines politique et réglementaire, ainsi qu'en ce qui concerne les aspects techniques et la disponibilité de ressources; iv) recommandations quant aux actions prioritaires et à l'attribution de responsabilités; et v) références aux projets de renforcement des capacités, de promotion des exportations et de compétitivité réalisés, en cours ou planifiés. Dans tous les cas, des ateliers consultatifs sont organisés pour garantir l'exactitude et la pertinence des conclusions et des recommandations et pour obtenir l'acceptation de l'ensemble des partenaires de développement et des principaux groupes intéressés.

<sup>6</sup> On trouvera de plus amples renseignements sur le Cadre intégré renforcé à l'adresse suivante: <http://www.enhancedif.org/>

Dans certains cas, les plans d'action SPS et les évaluations associées se greffent directement à des projets en cours ou planifiés, financés par la Banque mondiale. Dans d'autres, l'objectif des plans et des évaluations est principalement de fournir une assistance de type analytique et consultatif qui orientera la stratégie et la programmation nationales. Tout est alors mis en œuvre pour faire intervenir d'autres donateurs potentiels soit au niveau bilatéral, soit par le biais de fonds d'affectation spéciale multidonateurs gérés par la Banque ou le pays bénéficiaire.

## Pays qui ont élaboré les Plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire et les évaluations associées (août 2008)

### Plans élaborés pour un seul pays

- Arménie
- Ghana
- Moldova
- République démocratique populaire lao
- Tanzanie
- Viet Nam
- Zambie

### Plans régionaux

- Communauté des États indépendants

### Évaluations dans le domaine SPS

- Inde
- Kenya
- Niger
- Ouganda
- Pakistan



## Point de contact

Jean Kamanzi  
 Livestock Specialist  
 Agriculture and Rural Development  
 Department  
 Sustainable Development Network  
 World Bank  
 1818 H Street, NW  
 Washington, DC 20433  
 USA  
 Tél: +1 202 458 5792  
 Fax: +1 202 522 3308  
 Courrier électronique: [jkamanzi@worldbank.org](mailto:jkamanzi@worldbank.org)  
 Site Web: <http://www.worldbank.org/>

## Quelles sont les expériences acquises?

L'expérience de l'élaboration de Plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire a démontré que chaque pays possède un profil de risque sanitaire et phytosanitaire qui lui est propre et que les préférences en matière de gestion des risques diffèrent. Il n'existe donc pas de solution toute faite. Les autres enseignements tirés de l'expérience comprennent les points suivants: i) l'historique de l'infrastructure sanitaire et phytosanitaire est important; ii) il existe de grandes variations en ce qui concerne les dotations en ressources et l'influence politique entre les différents ministères et au sein de chaque ministère; iii) les préférences des donateurs peuvent générer des distorsions; iv) l'acceptation de l'analyse, des recommandations et du suivi est très importante; et v) l'orientation vers le marché, le caractère pragmatique des opérations et l'existence d'un plan de durabilité sont également fondamentaux.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) recourt à une approche diversifiée pour faire en sorte que les mesures de mise en conformité avec les prescriptions SPS et OTC soient effectives dans les pays en développement. Ses activités d'assistance technique dans le domaine SPS comprennent la fourniture d'un soutien aux entreprises des chaînes de valeur agro-industrielles, une aide aux pouvoirs publics et aux groupements professionnels, commerciaux et industriels ainsi que des actions visant à renforcer l'infrastructure de normalisation et d'évaluation de la conformité. S'agissant de cette infrastructure, que l'ONUDI a contribué à créer ou à mettre à niveau dans de nombreux pays en développement durant les 45 dernières années, l'Organisation a noué des partenariats stratégiques avec des organismes internationaux de normalisation, de mesure et d'accréditation. Ces derniers comprennent l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), le Forum international de l'accréditation (IAF), le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

## Quelle est la portée des travaux de l'ONUDI sur l'infrastructure d'assurance de la conformité?

L'ONUDI considère que l'infrastructure d'assurance de la conformité comprend les composantes suivantes:

- un institut national de normalisation chargé de formuler, d'harmoniser et de diffuser les normes, y compris les normes internationales de l'ISO/CEI, et d'assurer la surveillance des marchés aux fins de la protection du consommateur;
- des laboratoires nationaux d'essais microbiologiques et chimiques fournissant des services d'essai crédibles;
- un institut national de métrologie chargé d'établir des unités de mesure et de fournir des moyens de traçabilité et d'expérimentation des mesures pour les entreprises afin d'assurer une fabrication de précision et la qualité;
- une capacité nationale de certification pour certifier la conformité des entreprises avec les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000, former des vérificateurs intérieurs chargés de procéder à des vérifications et veiller à l'acceptation internationale de cette certification; et
- des organismes d'accréditation nationaux acceptés au niveau international et chargés d'accréditer les laboratoires d'essais (selon la norme ISO 17025), les organismes de certification et les organismes d'inspection.

## Comment l'ONUDI évalue-t-elle l'infrastructure d'assurance de la conformité?

Sur la base de la demande de formulation d'un projet, l'ONUDI effectue une recherche documentaire adaptée au contexte ainsi qu'une mission préparatoire/d'évaluation des besoins afin d'identifier avec précision les défis qui se posent au niveau: i) de la politique gouvernementale et du cadre réglementaire; ii) des capacités institutionnelles, spécifiquement des institutions vouées à la qualité et s'occupant du système normalisation-métrologie-essais-qualité (SMTQ); iii) des chaînes de valeur du ou des secteurs; et iv) des entreprises.

La recherche documentaire comprend l'analyse des études diagnostiques disponibles dont l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Cadre intégré, des stratégies nationales telles que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou la stratégie de développement des exportations, ainsi que de toute évaluation spécifique des besoins ou toute évaluation technique effectuée précédemment par l'ONUDI ou d'autres institutions.

L'assistance préparatoire comporte souvent une évaluation des capacités des institutions chargées du système normalisation-métrologie-essais-qualité (SMTQ) dans le pays ou la région, la collecte de données de base sur la qualité des produits visés et sur la qualité et la quantité des services dispensés par les laboratoires d'essais pertinents et d'autres fournisseurs de services, l'analyse de la chaîne de valeur des secteurs désignés comme stratégiques ou devant bénéficier d'un appui, ainsi que l'analyse du cadre juridique pertinent. En réponse à la demande croissante d'une plus grande cohérence et à la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, l'ONUDI collabore et s'associe de plus en plus avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales – telles que l'OMC, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le FANDC – pour l'évaluation des besoins et dans le processus d'élaboration et d'exécution des projets.

L'ONUDI élabore actuellement un outil pour aider les pays en développement à détecter une non-conformité avec les normes internationales et les exigences du marché. L'indice de capacité à se conformer aux normes est fondé sur une étude des infrastructures qualité, réalisée par l'ONUDI dans 28 pays en développement. Cette étude a consisté à analyser l'adéquation entre les infrastructures qualité et les services connexes concernant les produits susceptibles d'être exportés, et les exigences du marché. Ainsi, cet indice est un outil servant de point de repère, qui permet aux pays en développement de comparer leurs performances, dans des domaines liés aux infrastructures qualité, à celles d'autres pays ayant atteint le même stade de développement ou un stade plus avancé.



## Pays ayant participé à l'étude des infrastructures qualité, réalisée par l'ONUDI

- Bénin
- Burkina Faso
- Cambodge
- Cap-Vert
- Côte d'Ivoire
- Égypte
- Gambie
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Indonésie
- Kenya
- Libéria
- Malaisie
- Mali
- Mauritanie
- Népal
- Niger
- Nigéria
- Pakistan
- Philippines
- RDP lao
- Sénégal
- Sierra Leone
- Sri Lanka
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Viet Nam

Les outils de l'ONUDI mentionnés ci-dessous sont également utilisés pour aider les pays à élaborer leurs normes et leur infrastructure d'assurance de la conformité:

### • **Progresser rapidement – Les organismes nationaux de normalisation dans les pays en développement**

*Progresser rapidement* est une publication conjointe de l'ISO et de l'ONUDI sur l'établissement et la gestion des organisations nationales de normalisation. Elle couvre les grands principes de la normalisation aux niveaux national, régional et international, mettant en exergue les ingrédients essentiels de l'établissement d'une infrastructure qualité nationale qui permette le développement durable et respecte les prescriptions techniques du système commercial multilatéral.

### • **Bâtir la confiance – La boîte à outils de l'évaluation de la conformité**

*Bâtir la confiance* est une autre publication conjointe de l'ISO et de l'ONUDI, consacrée au rôle de l'évaluation de la conformité dans les infrastructures qualité et à son importance pour le renforcement des capacités commerciales et le développement économique. Elle vise à aider les pays en développement à comprendre l'évaluation de la conformité et à créer une infrastructure efficace au sein de leur économie. Elle fournit des renseignements sur la mise en place et la

gestion des arrangements en matière d'évaluation de la conformité appropriés à leurs besoins.

### • **Portail Labnetwork**

*Labnetwork* est le fruit des efforts conjoints déployés par l'ONUDI et l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique, en partenariat avec la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires, l'ISO, le BIPM (Bureau international des poids et mesures) et Vimta Labs Ltd (Inde), pour créer un réseau mondial de laboratoires dans le domaine des essais et de l'étalonnage. Il rassemble des membres de pays développés et de pays en développement et constitue une enceinte permettant la mise en commun et le partage des connaissances, des expériences et de l'information sur le développement des laboratoires.

## Quelles sont les expériences acquises?

### Infrastructure de normalisation, certification et accréditation en Afrique occidentale

Dans le cadre d'un programme de 14 millions d'euros mené en Afrique occidentale avec le financement de la Commission européenne (CE), l'ONUDI fournit une aide à l'ensemble des 15 États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'à la Mauritanie, afin qu'ils établissent ou renforcent leur infrastructure institutionnelle liée au commerce. Le projet vise à faciliter l'intégration régionale et à augmenter la participation du groupe au commerce international et régional. Le projet, qui porte essentiellement sur la suppression des obstacles techniques au commerce et n'est pas limité à un seul secteur, a pour objectifs: i) la création d'un système régional d'accréditation et de certification; ii) l'harmonisation des normes et le renforcement des organismes de normalisation; et iii) la promotion de la qualité et de la protection du consommateur.

À ce jour, les résultats du programme ont été les suivants:

- développement du secteur de la pêche et augmentation des exportations de produits à base de poisson vers l'Union européenne (UE) (faisant intervenir plus de 100 000 pêcheurs et leurs familles);
- accroissement de la participation au commerce international en général, grâce à la mise en place de systèmes d'accréditation et à une coordination efficace des activités de normalisation et de promotion de la qualité;
- augmentation de la sensibilisation du consommateur et adoption de programmes de protection du consommateur fondés sur le cadre législatif régional; mise en place d'un mécanisme d'attribution de Prix Qualité au niveau national et au niveau régional.

Ce programme est appliqué jusqu'en décembre 2011. Un programme antérieur, d'un montant de 14 millions d'euros, financé par la CE, couvrait les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et se concentrait sur le développement des infrastructures qualité.

### Assistance technique liée au commerce (ATLC) au Pakistan

Le programme d'Assistance technique liée au commerce (ATLC 2) (d'un montant total de 10 045 000 euros) a été établi pour succéder au précédent programme d'ATLC (2004-2007). Il est financé par l'Union européenne (UE) et vise à renforcer la capacité du Pakistan à participer au commerce international. Le programme a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec une période de lancement de six mois, et sera appliqué jusqu'en juin 2014.

L'objectif général du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable au Pakistan. Le but spécifique est d'appuyer l'intégration économique du Pakistan dans l'économie globale et régionale et de favoriser le travail décent et la création d'emplois grâce à l'accroissement des exportations et à l'instauration d'un climat plus favorable au commerce international. Les activités du programme qui doivent être mises en œuvre sous la conduite générale de l'ONUDI relèvent de trois volets. Le premier volet vise à améliorer le renforcement des capacités dans le domaine de la politique commerciale (organisme chargé de la mise en œuvre: ITC), le deuxième à faciliter le développement des exportations grâce à l'amélioration des infrastructures qualité (organisme chargé de la mise en œuvre: ONUDI) et le dernier à renforcer le régime des droits de propriété intellectuelle (organisme chargé de la mise en œuvre: OMPI).

Parmi les principales parties prenantes au programme, on compte le Ministère du commerce, le Ministère des sciences et de la technologie, le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, le Ministère du développement de l'élevage et de la production laitière, le Ministère de l'industrie et de la production et l'Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan, ainsi que les instituts de technologie et les autorités compétentes opérant sous la supervision des ministères susmentionnés. Des associations privées concernées par la pêche, la production horticole et les pôles industriels interviendront également et devraient bénéficier des activités de mise en œuvre.

*ATLC 1 – Expériences acquises en matière d'évaluation/analyse/assistance technique dans le domaine SPS:*

- Étude sur le respect des prescriptions SPS
- Matrice des actions pour les capacités de gestion en matière SPS
- Sensibilisation aux capacités de gestion en matière SPS

*ATLC 2 – Activités prévues:*

Dans le cadre du deuxième volet, le domaine de résultats 2.1 concernera spécifiquement les capacités de gestion en matière SPS, couvrant les activités suivantes:

- Élaboration de politique dans le domaine SPS
- Élaboration de nouvelles lois en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de mesures phytosanitaires
- Élaboration de règlements techniques types
- Renforcement des capacités de gestion en matière SPS
- Études de planification des systèmes SPS

- Élaboration de lignes directrices, manuels et listes pour l'inspection
- Fourniture de matériel pour l'inspection
- Renforcement des capacités techniques du personnel chargé de l'inspection en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

La mise en œuvre des activités susmentionnées devrait renforcer le système de gestion SPS et favoriser l'application des contrôles en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires au Pakistan.

*Pour tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de l'ATLC et l'ATLC 2 il faut se pencher sur les points suivants:*

- Dépasser le stade de l'étude et de la sensibilisation pour se concentrer sur les questions de respect des prescriptions SPS
- Se concentrer davantage sur la gestion des mesures SPS plus en amont au niveau du système
- Intégrer des initiatives davantage liées aux politiques
- Cadre juridique pour les capacités de gestion SPS aux niveaux fédéral et provincial
- Élargir le cadre de gestion institutionnel SPS (autorités chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, aux niveaux national et sous régional)
- Accroître le développement des inspections et les contrôles officiels
- Mettre davantage l'accent sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires



#### Point de contact

Lalith Goonatilake  
Director  
Trade Capacity Building Branch  
UNIDO  
Vienna International Centre  
Wagramerstr. 5  
P.O. Box 300  
A-1400 Vienne  
Autriche  
Tél: + 43 1 26026 4781  
Courrier électronique: [L.Goonatilake@unido.org](mailto:L.Goonatilake@unido.org)  
Site Web: <http://www.unido.org>

Un outil d'auto-évaluation nationale des capacités et un Guide de planification stratégique de la biosécurité dans une perspective de développement durable ont été élaborés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques y relatif.

Le premier outil d'auto-évaluation nationale des capacités a été élaboré en 1991, dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités, un partenariat stratégique entre le PNUD et le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour donner aux pays la possibilité d'identifier leurs besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, afin de faire face efficacement aux problèmes environnementaux mondiaux de nature transversale. Les [Directives opérationnelles pour les auto-évaluations nationales des capacités](#) (en anglais, français et espagnol) et un kit de ressources sur l'auto-évaluation des capacités nationales sont disponibles sur le site Web du PNUD (<http://ncsa.undp.org/index.cfm>) et d'autres renseignements d'ordre général sont disponibles sur le [site Web de la CDB](#).

La CDB exige aux parties contractantes d'intégrer l'examen de la préservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les processus nationaux de prise de décisions, et de rattacher ces problèmes à l'ensemble des secteurs de l'économie nationale et du cadre de l'élaboration des politiques. L'article 6 de la Convention oblige spécifiquement les signataires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Pour aider les Parties contractantes dans cette tâche, un [Programme de soutien pour la planification de la biodiversité \(PSPB\)](#) a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1999, avec l'aide financière du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un [Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable](#) a été publié en 2000.

## Quelle est la portée de l'outil d'auto-évaluation nationale des capacités?

L'auto-évaluation nationale des capacités est un outil flexible et puissant qui permet aux pays en développement d'examiner leurs engagements environnementaux mondiaux d'une manière globale et intégrée. Son objectif principal est de déterminer les priorités et les besoins des pays en matière de renforcement de leurs capacités à aborder les problèmes environnementaux mondiaux, en particulier la diversité biologique, le changement climatique et la dégradation des sols, et de jouer ainsi un rôle de catalyseur des actions menées par les pays, de façon autonome ou avec une aide extérieure, pour satisfaire à ces besoins d'une manière coordonnée et planifiée. Les pays sont encouragés à élaborer un plan d'action pour réaliser des objectifs de gestion de l'environnement à l'échelle mondiale dans le cadre des trois conventions pertinentes en ce qui concerne les auto-évaluations nationales des capacités: i) la Convention sur la diversité biologique; ii) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et iii) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

## Comment l'outil d'auto-évaluation nationale des capacités est-il appliqué?

Le processus d'auto-évaluation nationale des capacités fait intervenir quatre étapes essentielles qui peuvent être adaptées aux besoins et aux circonstances de chaque pays: i) la phase de lancement; ii) la phase d'évaluation de la situation; iii) la phase d'évaluation des besoins; et iv) la phase de hiérarchisation et d'élaboration du plan d'action.

La phase de lancement consiste à planifier et à organiser le programme de travail de l'auto-évaluation nationale des capacités, et comprend la consultation des principaux intervenants, la constitution d'une équipe compétente, la structure et les arrangements institutionnels. L'étape d'évaluation de la situation fait intervenir un examen des politiques, des programmes et des projets en cours d'application et réalisés, ainsi qu'une analyse des capacités existantes, de manière à établir une base de référence. L'étape d'évaluation des besoins comprend les éléments suivants: i) examen par consultation des évaluations, des plans (par exemple stratégies ou plans d'action en matière de gestion nationale de l'environnement) et des rapports de projets antérieurs; ii) analyse des exigences en matière de développement des capacités et des besoins sous-jacents en capacités, y compris une évaluation des atouts et des faiblesses et un examen des facteurs contribuant aux faiblesses en termes de capacités (en utilisant par exemple la technique d'analyse des causes profondes). Le produit final essentiel du processus d'auto-évaluation nationale des capacités est le plan d'action, à savoir le document qui présente la stratégie et le programme de suivi proposés en matière d'interventions en vue du développement des capacités.

## Quelles sont les expériences acquises?

Depuis 2002, 153 pays au total ont entamé le processus d'auto-évaluation nationale des capacités et au moins 119 ont mené à son terme l'évaluation de leurs besoins et de leurs priorités à l'aide de l'outil d'auto-évaluation nationale des capacités. Les pays restants devraient avoir terminé le processus sous peu.

## Pays ayant terminé leur auto-évaluation nationale des capacités à l'aide de l'outil d'auto-évaluation nationale des capacités (décembre 2010)

### Afrique

- Bénin
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Cap-Vert
- Congo (RD)
- Congo (République du)
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Kenya
- Lesotho
- Libéria
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mauritanie
- Namibie
- Niger
- Ouganda
- République centrafricaine
- Sao-Tomé-et-Principe
- Seychelles
- Sierra Leone
- Swaziland
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe

### Moyen-Orient et Afrique du Nord

- Algérie
- Djibouti
- Égypte
- Jordanie
- Liban
- Maroc
- Soudan
- Syrie
- Tunisie
- Yémen

### Asie et Pacifique

- Afghanistan
- Bangladesh
- Bhoutan
- Cambodge
- Chine
- Corée, RPD
- Fidji
- Îles Cook
- Îles Salomon
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Malaisie
- Maldives
- Mongolie
- Népal
- Nioué
- Pakistan
- Palaos
- Philippines
- RDP lao
- Samoa
- Sri Lanka

- Timor-Leste
- Viet Nam

### Europe et Communauté d'États indépendants

- Albanie
- Arménie
- Azerbaïdjan
- Bélarus
- Bulgarie
- Croatie
- Géorgie
- Hongrie
- Kazakhstan
- Kirghizistan
- Lettonie
- Lituanie
- Macédoine
- Ouzbékistan
- Pologne
- République tchèque
- Roumanie
- Slovénie
- Tadjikistan
- Turkménistan
- Ukraine

### Amérique latine et Caraïbes

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Belize
- Bolivie
- Chili
- Colombie
- Costa Rica

- Dominique
- El Salvador
- Équateur
- Guatemala
- Guyana
- Honduras
- Jamaïque
- Mexique
- Nicaragua
- Pérou
- République dominicaine
- Sainte-Lucie
- Saint Kitts-et-Nevis
- Saint Vincent-et-les Grenadines
- Suriname
- Uruguay
- Venezuela

Dans un examen du programme effectué par un organisme indépendant en 2007, il a été signalé que de nombreux pays ont trouvé que l'outil était efficace pour l'évaluation des besoins nationaux en capacités. Certains ont indiqué que le processus d'auto-évaluation nationale des capacités avait constitué, en soi, une occasion importante de renforcer les capacités au sein des institutions nationales et de l'ensemble du système. Nombre des auto-évaluations nationales des capacités ont donné lieu à des consultations à grande échelle, et l'important processus participatif a favorisé la maîtrise locale de cet outil et la prise en charge de ses recommandations. Certains pays ont signalé qu'ils avaient trouvé utile de réunir sous la forme d'un profil du pays les renseignements complets recueillis dans le cadre du processus, et de les maintenir dans une base de données nationale. En conclusion, l'examen a indiqué que les meilleurs résultats sont obtenus par les auto-évaluations nationales des capacités obéissant à un processus systématique en plusieurs étapes. Par ailleurs, selon ce même examen, pour être efficace, l'auto-évaluation nationale des capacités doit être bien planifiée et organisée en fonction d'un objectif stratégique clairement établi, compris et accepté par les parties prenantes nationales. En août 2010, un rapport intitulé "[National Capacity Self-Assessments: Results and Lessons Learned for Global Environmental Sustainability](#)" ("[Auto-évaluations nationales des capacités: résultats et enseignements tirés pour un environnement durable à l'échelle mondiale](#)") a été publié, sur la base d'une étude des 119 rapports finaux et plans d'action relatifs à l'auto-évaluation nationale des capacités.

Une série d'[ateliers](#) régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités a été organisée en 2008 pour améliorer les capacités nationales en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de révision et de mise à jour de stratégies et de plans d'action à l'échelon national concernant la diversité biologique, et en matière d'intégration des préoccupations relatives à la diversité biologique dans les secteurs et stratégies multisectorielles pertinents (y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté). Des renseignements sur ces ateliers et d'autres activités connexes sont disponibles sur le [site Web de la CBD](#).

## Évaluation et auto-évaluation nationale des capacités dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les Parties et les autres gouvernements sont invités à présenter leurs besoins et leurs priorités par le biais du [Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques](#) en ligne à l'aide d'un [format commun](#) (questionnaire), et de mettre à jour périodiquement leurs archives dans la base de données. Le questionnaire est articulé suivant les éléments du Plan d'action pour la création des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole et comprend une liste de besoins prédéterminés (vocabulaire contrôlé) et des champs de libre saisie en format texte. Sur la base des renseignements fournis, le Secrétariat de la CDB élabore des rapports de synthèse sur les besoins en capacités à examiner par la réunion des Parties au Protocole (COP-MOP)<sup>7</sup> et des donateurs.

En 2004, la première réunion des Parties au Protocole a adopté un ensemble préliminaire d'indicateurs en vue du suivi du Plan d'action pour le renforcement des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole. Les gouvernements et les organisations concernées ont été invités à utiliser ces indicateurs pour contrôler et évaluer leurs initiatives en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques, et à partager leurs informations et les enseignements tirés de leur expérience. Toutefois, à ce jour, on dispose de peu de résultats sur l'usage de ces indicateurs à des fins de suivi. Lors de la quatrième réunion des Parties au Protocole, qui s'est tenue en mai 2008, un [ensemble révisé d'indicateurs](#) a été adopté, et il a été décidé que ceux-ci seraient réexaminés à l'occasion de la sixième réunion, en 2012, en tenant compte des expériences des pays et des enseignements obtenus après utilisation de ces indicateurs. Il a été recommandé aux gouvernements d'utiliser les indicateurs pour faire le point sur leur situation actuelle afin de déterminer les bases de références et les critères en matière de renforcement de capacités, et de transmettre ces informations au Secrétariat de la CDB.



### Point de contact

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
413 rue Saint-Jacques, bureau 800  
Montréal  
Québec  
Canada H2Y 1N9  
Tél.: +1 (514) 288-2220  
Fax: +1 (514) 288-6588  
Courrier électronique: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)  
Site Web du Protocole:  
<http://www.cbd.int/biosafety>  
Site Web du Centre d'échange pour la prévention des  
risques biotechnologiques:  
<http://bch.cbd.int/>

<sup>7</sup> La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui est l'instance dans le cadre de laquelle se tiennent les réunions des Parties au Protocole (COP-MOP), est l'organe directeur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

L'OMS élabore actuellement un outil diagnostique dans les domaines du commerce et de la santé. Ce projet, qui tire son origine d'une résolution adoptée en 2006 lors de la 59<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé de l'OMS (Résolution 59.26 de l'Assemblée mondiale de la santé), est destiné à aider les membres de l'OMS à comprendre les répercussions des accords commerciaux internationaux pour la santé. Cet outil aura pour objectif: i) d'aider les ministères de la santé et les ministères du commerce à évaluer de façon plus systématique les questions touchant au commerce et à la santé; ii) de donner aux ministères de la santé les moyens de donner de meilleurs conseils à leurs homologues chargés du commerce; et iii) de mettre en valeur l'apport des politiques de santé pour la communauté commerciale, en particulier dans des domaines tels que le Cadre intégré renforcé, l'examen des politiques commerciales et les initiatives d'aide visant à soutenir les capacités commerciales des pays en développement.

L'Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'OMS sera publié en deux parties distinctes. Dans un premier temps, un aperçu des questions essentielles sera publié sous forme de livre d'ici à la fin de l'année 2011 et dans un second temps, un outil d'accompagnement qui établira comment évaluer les questions de commerce et de santé de manière systématique et conviviale paraîtra en 2012.

## Quelle est la portée de l'Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'OMS?

L'outil mettra l'accent sur cinq composantes qui mettent en évidence la relation entre le commerce et la santé: i) incidence des politiques commerciales et de la libéralisation du commerce sur la santé; ii) commerce des produits ayant trait à la santé, y compris les médicaments et les questions connexes touchant à la propriété intellectuelle; iii) commerce des produits dangereux pour la santé; iv) commerce des services de santé (commerce électronique, tourisme médical, investissement étranger direct dans la santé, mouvements transfrontières des professionnels de la santé); et v) commerce des produits alimentaires.

## Comment l'Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'OMS sera-t-il appliqué?

Il est prévu que l'outil sera appliqué par un groupe de travail du pays comprenant des représentants du ministère de la santé, du ministère du commerce, des intervenants publics et privés en matière de santé, des organismes chargés de délivrer des licences médicales, des organisations non gouvernementales exerçant leur activité dans le domaine de la santé et d'autres parties intéressées. Ce groupe de travail orientera l'administration et la mise en œuvre de l'outil. Il élaborera en collaboration avec l'OMS des évaluations nationales sur le commerce et la santé adaptées aux contextes spécifiques des pays et aux besoins des différents protagonistes.

## Quelles leçons se dégagent de l'élaboration de l'Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé de l'OMS et des essais effectués avec cet instrument?

Au cours de la phase d'élaboration, des études pilotes ont été entreprises en Chine, au Costa Rica, au Brésil, en Inde, en Malaisie, en Thaïlande, en Afrique du Sud et au Viet Nam pour contribuer à l'élaboration d'un ensemble de questions qui pourrait servir d'outil pour identifier les contraintes en matière de capacités, ainsi qu'à l'élaboration d'un manuel pratique sur la façon de faire face à ces problèmes.

## Point de contact

Unité mondialisation, commerce et santé  
Département éthique, équité, commerce et droits de l'homme  
Information, bases factuelles et recherche  
Organisation mondiale de la santé  
Avenue Appia 20 - 1211 Genève  
Suisse  
Tél: + 41 22 791 14 19  
Fax: + 41 22 791 13 99  
Courrier électronique: [WHO\\_TFD@who.int](mailto:WHO_TFD@who.int)  
Site Web: <http://www.who.int/trade/>

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est un programme mondial de renforcement des capacités et de coopération technique établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour plus d'informations, consulter: [www.standardsfacility.org](http://www.standardsfacility.org)

ISBN 978-92-870-3503-5

